

RAPPORT DE LA

vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick

volume IV
audit financier

2017

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Publié par :
Le Bureau du vérificateur général
Province du Nouveau-Brunswick

novembre 2017

ISSN 0382-1420

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Président de l'Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Conformément au paragraphe 15(1) de la *Loi sur le vérificateur général*, j'ai l'honneur de soumettre le volume IV de mon rapport de 2017 à l'Assemblée législative.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La vérificatrice générale,

A handwritten signature in black ink that reads "Kim MacPherson". The signature is written in a cursive, flowing style.

Kim MacPherson, CPA, CA, IAS.A

Fredericton (N.-B.)
novembre 2017

PO Box/CP 758
6th Floor/6^e étage Suite 650
520 rue King Street, Fredericton NB/N-B E3B 5B4

Telephone/Téléphone (506) 453-2465 | Fax/Télécopieur (506) 453-3067 | www.agnb-vgnb.ca

Table des matières

Chapitre 1 – Commentaire d’introduction par la vérificatrice générale

Le volume IV rend compte de nos audits d’états financiers.....	3
Remerciements.....	7

Chapitre 2 – Commentaires sur la situation financière de la Province

Neuvième déficit consécutif.....	11
Commentaires sur la santé financière de la province	21
Commentaires sur les tendances importantes observées dans les états financiers consolidés de la province	39
Régimes de retraite de la province.....	46
Annexe I – Information sur les régimes de retraite.....	54

Chapitre 3 – Points découlant de notre audit des états financiers de la province

La province reçoit une opinion d’audit sans réserve en 2017.....	57
Constatations importantes durant l’exercice.....	58
Annexe I – Objectifs de l’audit.....	67
Annexe II – Perte par suite de fraude, de faute ou d’erreur.....	69
Annexe III - Constatations importantes.....	70

Chapitre 4 – Points découlant de nos audit des organismes de la Couronne et des demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral

Introduction.....	77
Faits saillants et thèmes récurrents.....	79
Conclusion.....	88
Annexe I – Objectifs de l’audit.....	90

Chapitre 1

Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

Contenu

Le volume IV rend compte de nos audits financiers	3
Remerciements.....	7

Commentaires d'introduction par la vérificatrice générale

Le volume IV rend compte de nos audits financiers

*La province bénéficie
d'une opinion sans
réserve*

Observations de la vérificatrice générale sur l'état des finances de la province

*Les récents progrès
sont encourageants,
mais il faut quand
même prendre
certaines mesures*

- 1.1** Le présent volume de notre rapport traite de points découlant des audits financiers de la province et de ses organismes de la Couronne pour l'exercice clos le 31 mars 2017.
- 1.2** Le 22 août 2017, j'ai signé avec plaisir une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés 2017 de la province du Nouveau-Brunswick. Une opinion sans réserve, aussi appelée « opinion favorable », indique que les états financiers de la province sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.
- 1.3** Je trouve encourageants les indices de progrès financier repérés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, dont :
- les améliorations importantes au chapitre des indicateurs de durabilité à court terme;
 - la diminution du déficit, passant de 260,5 millions de dollars en 2016 à 118,9 millions de dollars en 2017;
 - le déficit de 2017 qui était inférieur au déficit de 246,1 millions de dollars prévu au budget de 2017;
 - l'augmentation de la dette nette d'année en année, passée de 541,4 millions de dollars en 2016 à 167,4 millions de dollars en 2017.
- 1.4** Quoique les récents progrès s'avèrent encourageants, nous demeurons préoccupés par la situation financière à long terme de la province. Une mise en garde est nécessaire car la réduction du déficit est largement attribuable à l'augmentation des recettes fiscales provinciales lors d'une période où les dépenses ont aussi augmenté.

1.5 Les états financiers du 31 mars 2017 de la province représentent le neuvième déficit annuel consécutif. De plus, les prévisions du gouvernement indiquent que ce déficit se poursuivra jusqu'en 2020-2021. La province s'est endettée davantage pour aider à financer ces déficits. Bien que l'augmentation de la dette nette provinciale (passif total moins actifs financiers) de 2016 à 2017 se chiffre à 167,4 millions de dollars, l'augmentation de la dette consolidée (obligation de la dette réelle) pendant la même période est de 875,8 millions de dollars.

1.6 Nous encourageons la province, en plus de prendre des mesures pour remédier au déficit annuel, à fixer et à atteindre des objectifs de contrôle et de réduction de la dette.

Présentation des prestations de retraite dans les états financiers consolidés de la province

1.7 Je demeure préoccupée par l'omission des renseignements détaillés sur chacun des régimes de retraite dans les états financiers de la province. En 2014 et pour les exercices antérieurs, cette information figurait dans les notes afférentes aux états financiers de la province. Nous croyons que les renseignements sur les régimes et les allocations de retraite devraient être inclus tous les ans pour chacun des régimes afin que les lecteurs des états financiers de la province disposent de renseignements plus détaillés et transparents.

1.8 Ainsi, nous avons inclus ces renseignements au chapitre 2 afin de garantir qu'ils seront accessibles au grand public. Nous avons également présenté une recommandation au chapitre 3 pour que ces renseignements figurent aux états financiers de la province dans les années à venir. Je suis heureuse que le contrôleur s'est engagé à effectuer ce changement au cours de l'exercice 2017-2018.

Importance de l'achèvement dans les délais prévus des audits financiers et des rapports annuels publics

1.9 Encore une fois cette année, nous avons remarqué que certains organismes de la Couronne ne déposent pas leurs rapports publics dans le délai prévu. Par le passé, nous avons formulé des commentaires sur le retard de dépôt public du rapport annuel de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick. Cependant, nous remarquons que certains autres organismes de la Couronne (ceux dont nous effectuons l'audit chaque année ou que nous avons récemment examinés selon le principe de rotation) n'ont pas encore rendu compte de leurs résultats annuels 2016 ou publié leurs rapports annuels 2016 en respectant les délais prévus. Nous

abordons la question en profondeur aux chapitres 3 et 4.

1.10 Il faut tout de même présenter les états financiers et les rapports annuels même après un tel délai suivant la fin de l'exercice financier. Par contre, le processus perd beaucoup de l'importance que lui confère le public et les autres utilisateurs de cette information lorsque le délai prévu n'est pas respecté. Nous encourageons fortement tous les organismes de la Couronne à satisfaire avec célérité à leurs obligations en matière de rapports financiers annuels.

La VG encourage la publication en temps opportun des états financiers audités de la province avant les élections de septembre 2018

1.11 Il est particulièrement important que la province publie ses comptes publics en temps opportun l'année prochaine car l'élection provinciale approche en septembre 2018. Les états financiers audités constituent l'une des principales mesures qui permettent au public d'évaluer le rendement du gouvernement par rapport à la gestion financière des ressources publiques. La pièce 1.1 fournit des détails sur les dates antérieures d'achèvement de l'audit ainsi que la publication des états financiers audités par le gouvernement. J'encourage la publication en temps opportun des états financiers audités de 2017-2018 de la province avant les prochaines élections en septembre 2018.

Pièce 1.1 – États financiers audités de la province du Nouveau-Brunswick – Dates antérieures d'achèvement de l'audit et publication par le ministre des Finances

États financiers audités de la province du Nouveau-Brunswick – Dates antérieures d'achèvement de l'audit et publication par le ministre des Finances			
31 mars	Date de l'opinion d'audit (Date d'achèvement)	Date de la publication par le ministre des Finances	Date de l'élection provinciale
2017	22 août 2017	28 septembre 2017	s.o.
2016	27 septembre 2016	30 septembre 2016	s.o.
2015	29 septembre 2015	30 septembre 2015	s.o.
2014	17 juillet 2014*	23 juillet 2014*	22 septembre 2014
2013	4 octobre 2013	16 octobre 2013	s.o.
2012	9 août 2012	14 août 2012	s.o.
2011	12 août 2011	16 août 2011	s.o.
2010	30 juillet 2010*	13 août 2010*	27 septembre 2010
2009	21 août 2009	28 septembre 2009	s.o.
2008	14 août 2008	26 septembre 2008	s.o.

Source: Tableau créé par le VGNB

*année électorale (publication comparativement anticipée)

**Renouvellement
des systèmes
d'importance
critique**

1.12 Au cours de nos audits financiers, nous examinons certains des systèmes de technologie de l'information de la province. En général, les systèmes examinés sont fondés sur les aspects d'importance critique des données financières et du traitement de l'information, comme le traitement de la paie, le traitement des paiements et les systèmes de rapports financiers.

1.13 Encore une fois cette année, nous souhaitons souligner les observations suivantes :

- un système (pour le service de la paie des enseignants et du personnel des districts scolaires) est désuet et risque de faire défaut;
- deux systèmes (pour le service de la paie des fonctionnaires et pour les paiements de fournisseurs de la province) ne bénéficient plus de services de soutien intégraux;
- certains systèmes redondants à SNB (trois systèmes de rapports financiers et trois systèmes de traitement de la paie) causent des inefficacités dans le traitement des renseignements financiers;
- le financement pour le nouveau système de planification des ressources d'entreprise a été approuvé au budget 2017 – 2018 et le processus d'évaluation des résultats de demande de propositions est en cours.

**Les faiblesses
actuelles au chapitre
de la TI pourraient
avoir des
conséquences de
taille**

1.14 Les faiblesses au chapitre de la TI pourraient avoir des conséquences de taille, comme les suivantes :

- le traitement rapide de la paie de la province pourrait être à risque si aucune mesure n'est prise pour régler les problèmes continus;
- il pourrait y avoir des répercussions sur la prestation de services;
- la disponibilité des renseignements financiers pour la prise de décisions ou à d'autres fins pourrait être à risque;
- des ressources inutiles sont mises à contribution dans des systèmes d'exploitation inefficaces.

Le gouvernement devrait accorder la priorité au remplacement des infrastructures de TI vieillissantes et à risque

Remerciements

1.15 Nous sommes d'avis que le gouvernement devrait accorder la priorité au remplacement des infrastructures de TI vieillissantes et à risque afin de s'assurer que les systèmes d'importance critique soient toujours fonctionnels pour la prestation continue des services essentiels aux contribuables du Nouveau-Brunswick.

1.16 Notre bureau est reconnaissant de la collaboration soutenue que nous recevons des ministères et des organismes du gouvernement dans le cadre de nos travaux d'audit financier.

1.17 Je tiens à remercier tous les membres du personnel de mon bureau pour leur travail acharné et leur dévouement. Ils forment un petit groupe de professionnels déterminés à s'acquitter du mandat du bureau et à présenter un rapport de qualité à l'Assemblée législative. Le rapport que nous présentons aujourd'hui est le produit d'un effort collectif auquel chaque membre de l'équipe a grandement contribué.



Kim MacPherson, CPA, CA, IAS.A
Vérificatrice générale

Chapitre 2

Commentaires sur la situation financière de la province

Contenu

Neuvième déficit consécutif.....	11
Commentaires sur la santé financière de la province	21
Commentaires sur les tendances importantes observées dans les états financiers consolidés de la province	39
Régimes de retraite de la province.....	46
Annexe I – Information sur les régimes de retraite.....	54

Commentaires sur la situation financière de la province

Neuvième déficit annuel consécutif

2.1 Les états financiers consolidés audités de la province au 31 mars 2017 font état d'un déficit de 118,9 millions de dollars et d'une augmentation de la dette nette de 167,4 millions de dollars pour l'exercice. La dette nette de la province atteint maintenant 13,8 milliards de dollars.

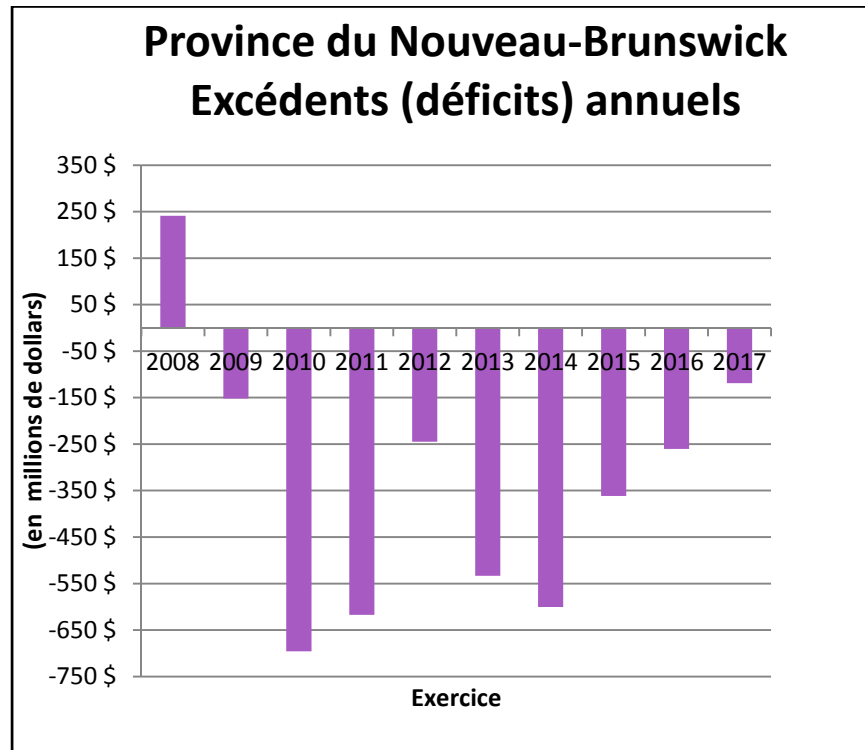
Le déficit de 2017 est moins élevé qu'au cours des derniers exercices

2.2 Nous sommes heureux de constater que le déficit annuel de 118,9 millions de dollars est inférieur au déficit budgété de 246,1 millions et à celui de 260,5 millions de l'exercice précédent. Nous sommes encouragés par les récents signes de progrès budgétaire et espérons que cette progression se poursuit.

Des progrès encourageants, mais des mesures sont encore nécessaires

2.3 Cependant, nous demeurons préoccupés, car il s'agit du neuvième déficit annuel consécutif. La province s'est endettée davantage pour aider à financer ces déficits. Des changements supplémentaires sont nécessaires pour que la province améliore sa santé financière.

Pièce 2.1 – Excédents (déficits) annuels



Après retraitement – veuillez consulter la pièce 2.2

Pièce 2.2 – Données relatives aux excédents (déficits) annuels

Excédents (déficits) annuels (en millions de dollars)										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Après retraitement	241,1	(152,0)	(695,9)	(617,2)	(244,8)	(533,2)	(600,4)	(361,4)	s. o.	s. o.
Tel que constaté initialement	86,7	(192,3)	(737,9)	(633,0)	(260,6)	(507,7)	(498,7)	(388,6)	(260,5)	(118,9)

Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.4 Les pièces 2.1 et 2.2 donnent l’excédent ou le déficit au cours des dix derniers exercices. Les montants des exercices antérieurs ont été retraités pour se conformer aux exigences de l’adoption de nouvelles normes comptables ou améliorer la présentation des états financiers. Il n’y a eu aucun retraitement pour l’exercice 2016.

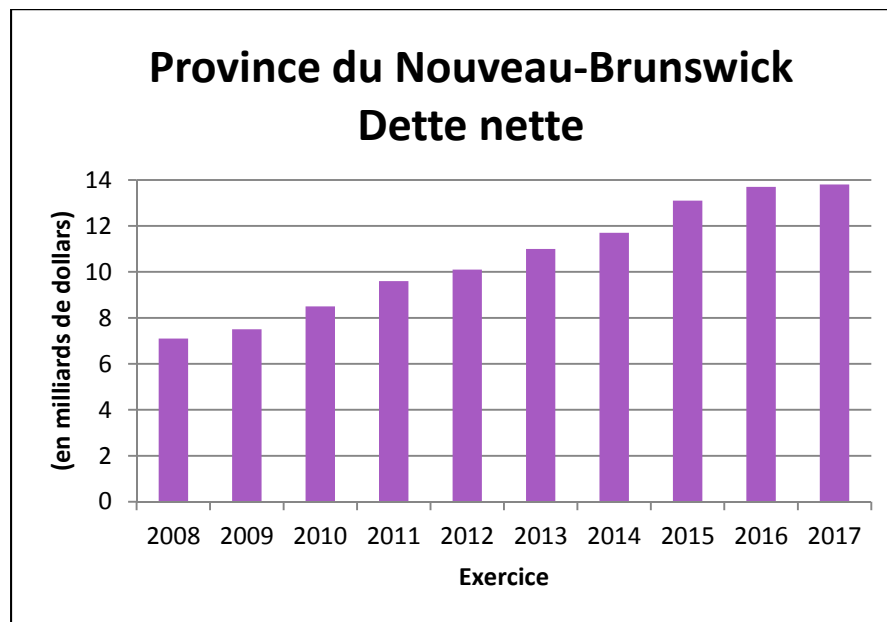
2.5 Il convient de souligner que les exercices antérieurs à 2015 n’ont pas été retraités dans les pièces pour rendre compte des effets de la consolidation des foyers de soins en 2016, l’information n’étant pas disponible. Des écarts importants par rapport aux données présentées dans le présent

chapitre pourraient être survenus, par suite de ce changement comptable, pour 2014 et les exercices antérieurs.

Croissance constante de la dette nette

2.6 La dette nette est l’une des plus importantes unités de mesure de la situation financière de la province. Les pièces 2.3 et 2.4 font état de la dette nette pour les dix derniers exercices. La dette nette mesure la différence entre le passif et l’actif financier du gouvernement. Cette différence donne une mesure des recettes futures qui seront nécessaires pour payer les opérations et les événements passés.

Pièce 2.3 – Dette nette de la province du Nouveau-Brunswick



Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

Pièce 2.4 – Données relatives à la dette nette

Dette nette (en milliards de dollars)										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Après retraitement	7,1	7,5	8,5	9,6	10,1	11,0	11,7	13,1	s. o.	s. o.
Tel que constaté initialement	6,9	7,4	8,4	9,5	10,0	11,1	11,6	12,4	13,7	13,8
Taux de croissance de la dette nette	6,0 %	5,6 %	13,3 %	12,9 %	5,2 %	8,9 %	6,4 %	12,0 %	4,6 %	0,7 %

Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.7 Nous tenons à faire ressortir les faits suivants :

- Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, la dette nette s'est accrue de 167,4 millions de dollars pour atteindre 13,8 milliards de dollars.
- Au cours des dix derniers exercices présentés dans la pièce 2.4, la dette nette a augmenté de 6,7 milliards de dollars (ou a presque doublé).
- Le Budget principal de 2017-2018 prévoit un déficit de 191,9 millions de dollars et une augmentation de 362,1 millions de la dette nette pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2018.
- Selon le Budget principal de 2017-2018, la dette nette de la province pourrait dépasser 14,4 milliards de dollars à la fin de l'exercice se terminant le 31 mars 2018.
- Le coût du service de la dette publique pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 a été de 673,3 millions de dollars.

Croissance de la dette nette en raison des déficits budgétés

2.8 La pièce 2.5 illustre le déficit annuel budgété de la province pour les cinq derniers exercices. Même si la croissance des dépenses ralentit, des déficits ont été prévus au budget au cours des cinq derniers exercices, contribuant ainsi à la croissance de la dette nette.

Pièce 2.5 – Déficit annuel budgété

Déficit annuel budgété (en millions de dollars)					
	2013	2014	2015	2016	2017
Déficit budgété	(182,9)	(478,7)	(391,1)	(326,8)	(246,1)

Améliorations requises sur le plan budgétaire

2.9 Ensemble, les déficits annuels budgétés et le dépassement des charges prévues au budget contribuent à l'augmentation de la dette nette. Afin de réduire la dette nette, il faut améliorer le déficit budgété (c.-à-d. par une augmentation des recettes, une réduction des charges, ou une combinaison des deux). Si aucun autre plan d'action n'est mis en place, la croissance du déficit et de la dette nette se poursuivra.

Plan budgétaire pluriannuel prévoyant des déficits jusqu'en 2020-2021

2.10 Au cours de l'exercice précédent, le gouvernement avait annoncé dans son budget de 2016-2017 un plan pluriannuel qui permettrait de revenir, en 2020-2021, à un état budgétaire équilibré. Dans l'ensemble, nous sommes heureux de constater que le plan semble être sur la bonne voie pour ce qui est de ses cibles. Les Comptes publics de 2016-2017 publiés affichent un déficit de 118,9 millions de dollars par rapport au déficit budgété de 246,1 millions. Nous sommes encouragés par les progrès réalisés et espérons qu'ils se poursuivent. Nous soulignons une nouvelle fois que ce plan comporte des cibles annuelles en matière de recettes et de charges, mais il manque une cible en ce qui concerne la réduction de la dette nette.

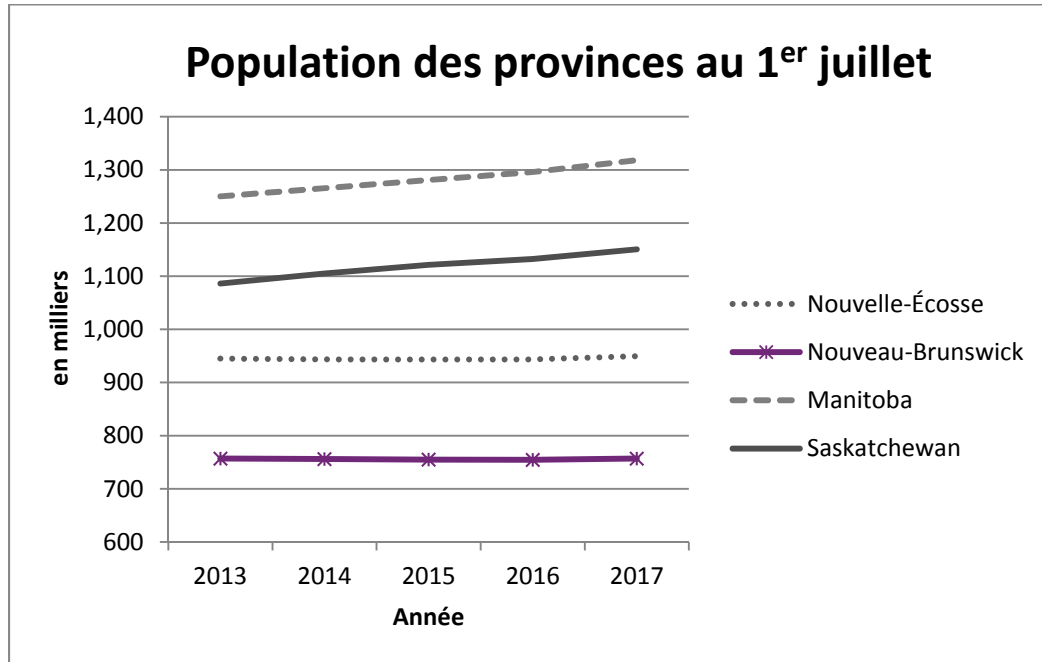
Comparaison avec d'autres provinces

2.11 Une autre façon d'apprécier l'importance de la dette nette de la province est de la comparer à celle d'autres provinces, en valeur absolue, par habitant et en pourcentage du PIB. Les provinces utilisées dans notre comparaison sont la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et la Saskatchewan. Ces provinces présentées à des fins comparatives ont été sélectionnées selon notre jugement en prenant en considération certaines similarités sur les plans démographique ou économique. L'application des principes comptables pourrait différer entre provinces lors de comparaisons des données financières, selon les circonstances particulières. Les données sur la population des provinces comparées sont indiquées dans les pièces 2.6 et 2.7.

2.12 Les huit prochaines pièces contiennent :

- des informations tirées des états financiers résumés audités des provinces comparées;
- des données sur la population provenant du site Web de Statistique Canada;
- des chiffres sur le PIB qui figurent dans les commentaires et analyses joints aux états financiers résumés audités de chacune des provinces.

Pièce 2.6 – Population des provinces au 1^{er} juillet

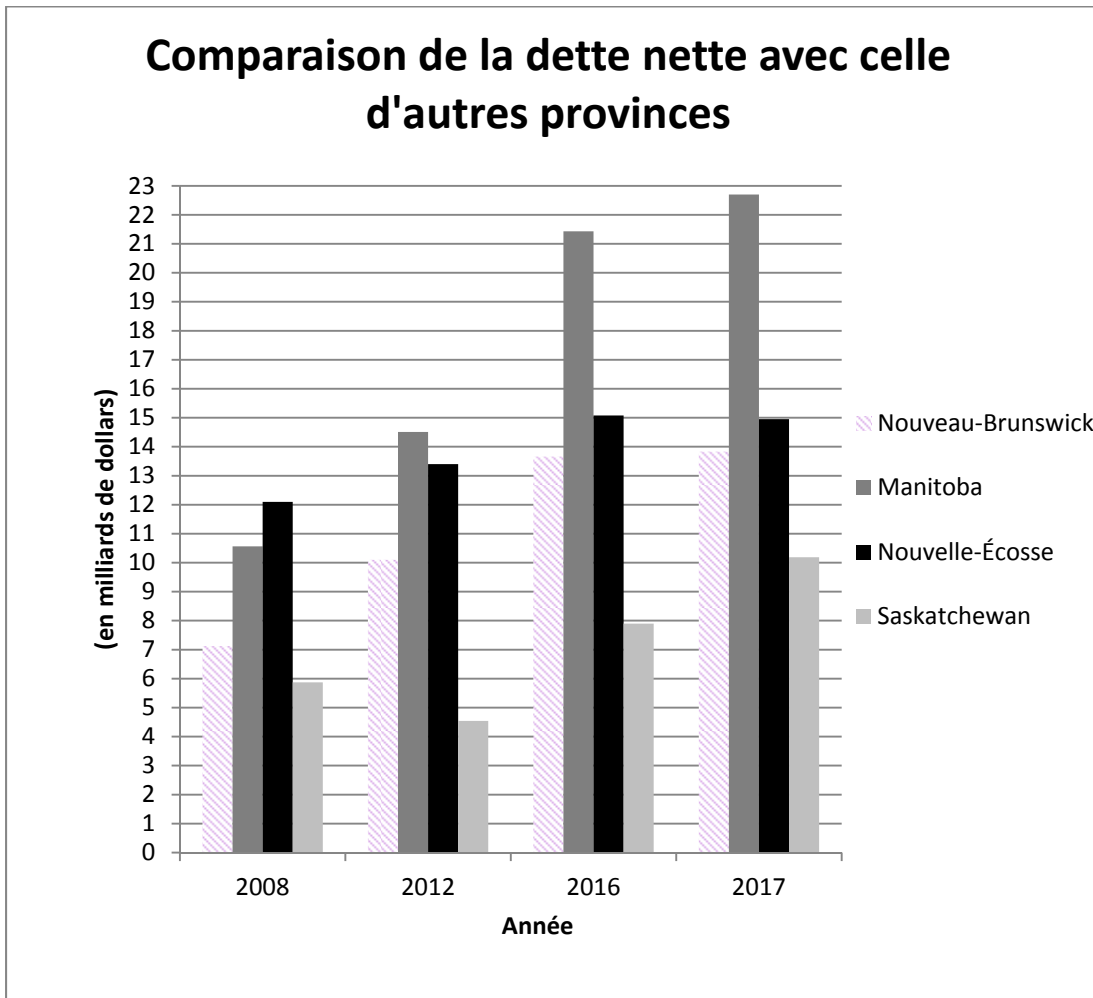


Source : Statistique Canada (données filtrées) <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/demo02a-fra.htm>

Pièce 2.7 – Données sur la population des provinces au 1^{er} juillet

Données sur la population des provinces au 1 ^{er} juillet					
Province	(en milliers)				
	2013	2014	2015	2016	2017
Nouveau-Brunswick	756,8	755,8	754,9	754,3	756,8
Nouvelle-Écosse	944,9	943,5	943,3	943,4	949,5
Saskatchewan	1 086,0	1 105,0	1 121,3	1 132,3	1 150,6
Manitoba	1 250,3	1 265,6	1 281,0	1 296,0	1 318,1

Pièce 2.8 – Comparaison de la dette nette avec celle d'autres provinces



Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

Pièce 2.9 – Comparaison de la dette nette avec celle d'autres provinces - données

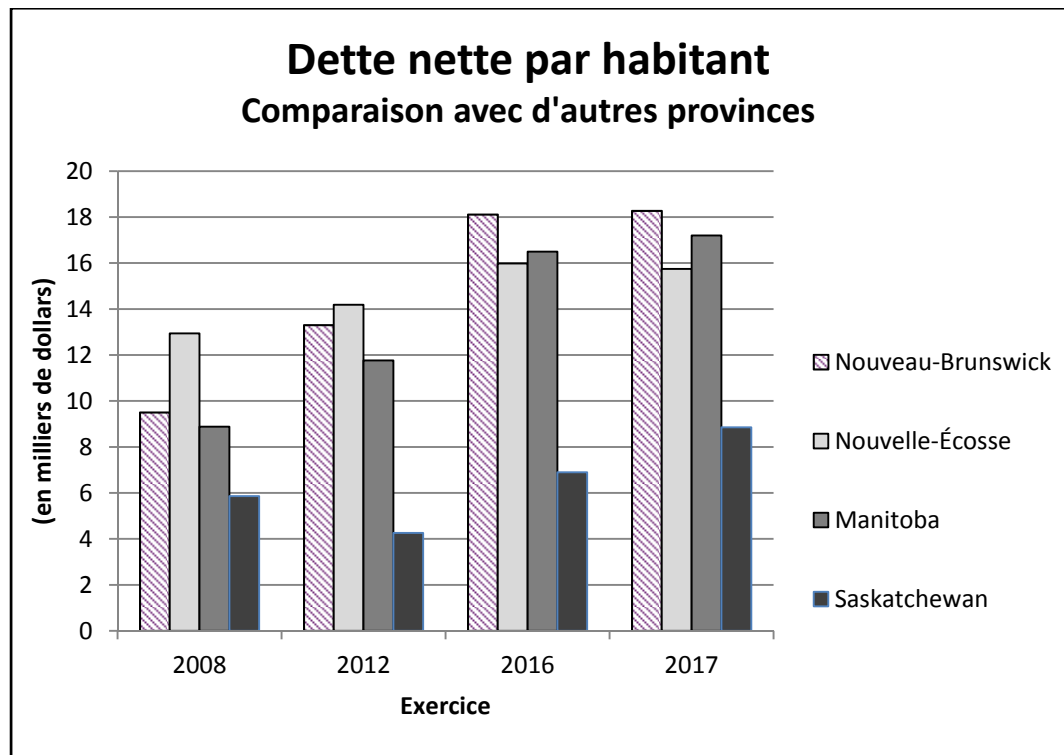
Comparaison de la dette nette avec celle d'autres provinces (en milliards de dollars)					
Province	Augmentation de 2008 à 2017	2008	2012	2016	2017
Manitoba	114,2 %	10,6	14,5	21,4	22,7
Nouvelle-Écosse	24,0 %	12,1	13,4	15,1	15,0
Nouveau-Brunswick	94,4 %	7,1	10,1	13,7	13,8
Saskatchewan	72,9 %	5,9	4,5	7,9	10,2

Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

Augmentation de la dette nette de 2016 à 2017 inférieure à 1 %

2.13 Comme le montrent les pièces 2.8 et 2.9, la dette nette du Nouveau-Brunswick est celle qui a le plus augmenté au cours des dix derniers exercices dans ce groupe. La dette nette du Nouveau-Brunswick s’est accrue de 94 % au cours des dix derniers exercices (ou a presque doublé). L’ampleur de cette hausse au cours de cette période est importante. Le Budget principal de 2017-2018 prévoit une augmentation de la dette nette d’environ 362,1 millions de dollars. Cette hausse constante de la dette nette suscite des inquiétudes concernant la durabilité à long terme de la province. Cependant, nous avons été très encouragés de constater que l’augmentation de la dette nette de 2016 à 2017 a été inférieure à 1 %. Des indices témoignent d’un changement dans la croissance de la dette nette et nous espérons que ces efforts se poursuivront.

Pièce 2.10 – Comparaison de la dette nette par habitant avec celle d’autres provinces



Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

Pièce 2.11 – Comparaison de la dette nette par habitant avec celle d'autres provinces – données

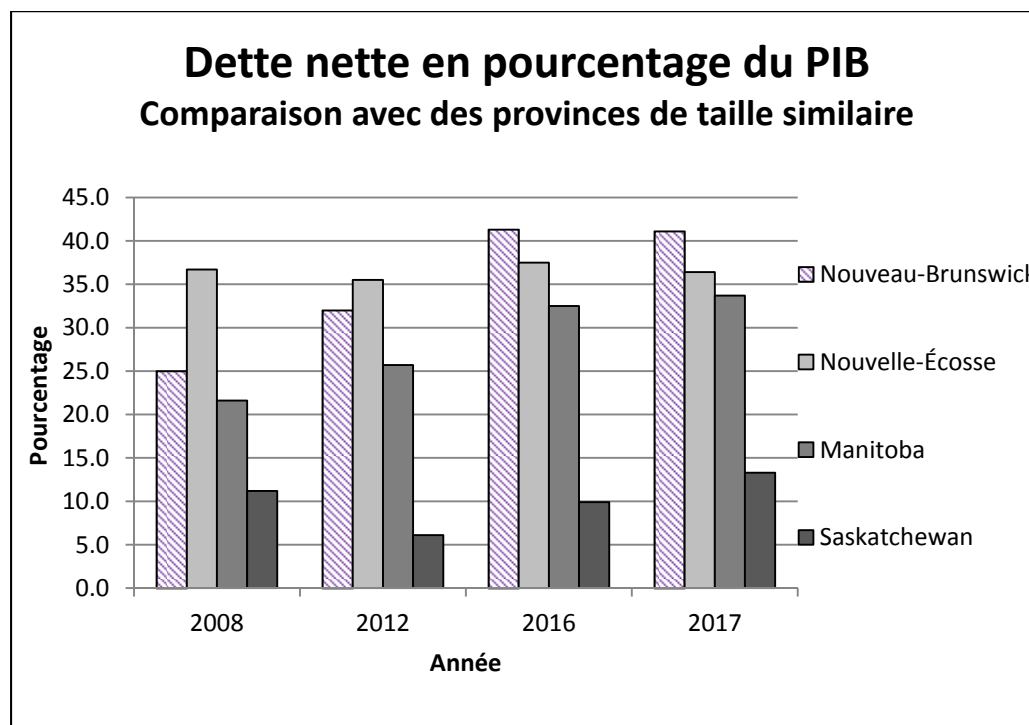
Comparaison de la dette nette par habitant avec celle d'autres provinces* (en milliers de dollars)				
Province	2008	2012	2016	2017
Nouveau-Brunswick	9,5	13,3	18,1	18,3
Manitoba	8,9	11,6	16,5	17,2
Nouvelle-Écosse	12,9	14,2	16,0	15,8
Saskatchewan	5,8	4,2	6,9	8,8

* Les montants sont tirés des commentaires et analyses joints aux états financiers de 2017 des provinces, où ceux-ci étaient disponibles. Pour les provinces où cet indicateur n'était pas publié dans le même format, l'information sur la population a été obtenue de Statistique Canada au 1^{er} juillet de l'exercice (p. ex. 2017 montre la population au 1^{er} juillet 2016). Les chiffres ont été arrondis aux fins de présentation. Voir les paragraphes 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

La dette nette du Nouveau-Brunswick est de 18 300 \$ par habitant

2.14 Les informations contenues dans les pièces 2.10 et 2.11 indiquent que le Nouveau-Brunswick a la dette nette par habitant la plus élevée dans le groupe de comparables. S'il fallait éliminer la dette en faisant contribuer les Néo-Brunswickois, chacun d'entre eux devrait verser environ 18 300 \$. Là encore, il s'agit d'un indicateur qui a augmenté considérablement, passant de 9 483 \$ en 2008 à 18 271 \$ en 2017 (soit une augmentation de 92,7 % en dix ans ou une augmentation moyenne de 9,3 % par année). Nous avons été heureux de remarquer que l'accroissement de la dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick a diminué de 0,9 % de 2016 à 2017.

Pièce 2.12 – Comparaison avec d’autres provinces de la dette nette en pourcentage du PIB



Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

Pièce 2.13 – Comparaison avec d’autres provinces de la dette nette en pourcentage du PIB

Comparaison avec d’autres provinces de la dette nette en pourcentage du PIB (en pourcentage)					
Province	2008	2012	2016	2017	% d’augmentation (ou de diminution) de 2008 à 2017
Nouveau-Brunswick	25,0	32,0	41,3	41,1	64,4 %
Manitoba	21,6	25,7	32,5	33,7	56,0 %
Saskatchewan	11,2	6,1	9,9	13,3	18,8 %
Nouvelle-Écosse	36,7	35,5	37,5	36,4	(0,8 %)

Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.15 Comme l’indiquent les pièces 2.12 et 2.13, le Nouveau-Brunswick a connu l’augmentation la plus élevée de la dette nette en pourcentage du PIB entre 2008 et 2017, et la province avait la dette nette la plus élevée en pourcentage du PIB, se situant à 41,1 %, parmi les provinces comparables en 2017.

Un déficit moins élevé signifie que des progrès ont été réalisés; cependant, la croissance de la dette nette à long terme demeure un sujet de grande inquiétude quant à la durabilité

Commentaires sur la santé financière de la province

Hypothèses utilisées

2.16 Comparativement aux autres provinces, le rendement du Nouveau-Brunswick au chapitre de la dette nette demeure très inquiétant. Même si des progrès ont été réalisés au cours de l'exercice en ce qui concerne le déficit, les progrès sont en grande partie dus à une augmentation des taxes. La dette nette du Nouveau-Brunswick a augmenté de 6,7 milliards de dollars depuis 2008, ce qui indique que des efforts constants devront être déployés pour faire face au niveau de la dette nette. Cette hausse de la dette nette sur 10 exercices représente une tendance très inquiétante. Les recettes futures feront l'objet de pressions encore plus fortes pour arriver à payer les charges passées.

2.17 Depuis quelques années, nous incluons dans notre rapport annuel une analyse des tendances historiques en ce qui concerne la situation financière de la province en tenant compte de mesures de la durabilité, de la flexibilité et de la vulnérabilité.

2.18 Depuis 2009, la province publie certaines de ces mesures dans le volume 1 des Comptes publics (section Indicateurs de la santé financière). Comme nous l'avons mentionné dans les exercices antérieurs, nous sommes heureux que la province publie ces informations historiques.

2.19 Dans la présente section, nous faisons rapport sur douze indicateurs de la santé financière établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) dans un énoncé de pratique recommandée (EPR). Cette analyse a pour but de donner un aperçu plus global de la santé financière de la province, puisqu'elle permet de déceler les tendances. L'analyse apporte des précisions sur les informations publiées dans les états financiers consolidés audités, car ceux-ci donnent seulement la situation financière de la province à un moment donné.

2.20 Nous n'avons pas audité certains des chiffres utilisés dans notre analyse des indicateurs. Nous utilisons plutôt les chiffres retraités par la province, dans les états financiers consolidés de la province. La province a utilisé ces chiffres retraités dans son rapport de gestion du volume 1 des Comptes publics. Nous n'avons pas audité les chiffres annualisés que nous avons obtenus de la province pour les exercices 2008 à 2015. Pour les exercices 2016 et 2017, nous avons audité les chiffres dans le cadre de nos travaux

d'audit annuels.

2.21 Dans certaines des pièces qui suivent, nous donnons les chiffres comparatifs de cinq exercices au lieu de dix. Dans ces cas, les chiffres retraités pour les exercices antérieurs ne sont peut-être pas disponibles.

**Résumé des
indicateurs de
l'état des finances
de la province**

2.22 La pièce 2.14 donne un résumé de notre analyse des indicateurs financiers de la province. Nous présentons les indicateurs pour chaque mesure, l'objectif de chaque indicateur, la tendance à court terme (deux ans) et la tendance à long terme (cinq ou dix ans), et nous indiquons le paragraphe du présent chapitre où nous étudions chaque indicateur plus en détail.

Pièce 2.14 – Résumé des indicateurs de l'état des finances

	Indicateur	Objectif	Tendance à court terme	Changement de tendance par rapport à l'exercice précédent	Terme	Tendance à long terme ¹	Paragraphe
Durabilité	Actif/passif	Mesure à quel point le gouvernement finance ses activités en émettant des titres de créance	Neutre ²	✓	5 ans	Défavorable	2.27
	Actif financier/passif	Mesure à quel point des recettes futures seront requises pour payer les opérations passées	Favorable ³	✓	5 ans	Défavorable	2.29
	Dette nette/recettes annuelles totales	Détermine s'il faudra plus de temps pour payer les opérations passées	Favorable ²	✓	10 ans	Défavorable	2.31
	Charges par fonction/charges totales	Donne la tendance des dépenses gouvernementales au fil du temps	Neutre	Aucun changement	5 ans	Neutre	2.35
	Dette nette/PIB	Donne la relation entre la dette nette et l'activité économique	Neutre ²	✓	10 ans	Défavorable	2.37
	Déficit accumulé/PIB	Mesure la somme des résultats des activités de l'exercice considéré et des exercices antérieurs par rapport à la croissance économique	Neutre ²	✓	5 ans	Défavorable	2.39
	Charges totales/PIB	Donne la tendance des dépenses gouvernementales au fil du temps par rapport à la croissance économique	Neutre ⁵	X	10 ans	Défavorable	2.41
Flexibilité	Frais de la dette publique/recettes	Mesure à quel point les décisions d'emprunt passées limitent la capacité de remplir les engagements actuels en matière de finances et de services	Favorable ³	✓	10 ans	Favorable	2.48
	Valeur comptable nette des immobilisations/coût des immobilisations	Mesure la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles utilisées pour fournir des produits et services	Défavorable ³	X	5 ans	Défavorable	2.50
	Recettes de provenance interne/PIB	Mesure à quel point les recettes sont tirées de l'économie	Défavorable ⁵	X	10 ans	Défavorable ³	2.52
Vulnérabilité	Paiements de transfert/recettes totales	Mesure le degré de dépendance envers un autre ordre de gouvernement	Favorable	Aucun changement	10 ans	Favorable ⁴	2.59
	Dette en devises/dette nette	Mesure le degré de vulnérabilité du gouvernement face aux fluctuations des cours de change	Favorable	Aucun changement	10 ans	Favorable	2.62

✓ démontre un changement positif de la tendance par rapport à l'exercice précédent ; x indique un changement négatif par rapport à l'exercice précédent

¹Les évaluations des tendances à long terme n'ont pas changé dans les rapports annuels de la vérificatrice générale de 2012 à 2017, à l'exception des ratios mentionnés aux paragraphes 2.50, 2.52 et 2.59.

²Défavorable au dernier exercice

³Neutre au dernier exercice

⁴Mixte au dernier exercice

⁵Favorable au dernier exercice

Conclusion

2.23 Nous avons remarqué une amélioration importante dans les indicateurs de durabilité à court terme, qui provient notamment du montant relativement stable de la dette nette en 2017 par rapport à 2016. Les indicateurs de vulnérabilité à long et à court terme sont favorables. Cependant, nous avons constaté des indicateurs de flexibilité relativement défavorables, car la baisse de la valeur de l'actif et les hausses des recettes de provenance interne ont eu des répercussions sur la flexibilité de la province pour les prises de décisions futures. Dans l'ensemble, neuf des douze indicateurs à long terme de la santé financière de la province sont demeurés inchangés depuis 2012. Toutefois, neuf des douze indicateurs à court terme de la santé financière de la province n'ont pas changé depuis l'exercice précédent (six des neuf indicateurs sont attribuables à une amélioration des résultats financiers à court terme).

2.24 Les tendances qui se dégagent des indicateurs de durabilité continuent cependant de nous préoccuper. Le niveau de la dette nette est maintenant à 13,8 milliards de dollars et a presque doublé depuis 2008. Ce rythme de croissance de la dette nette n'est pas viable à long terme, et il faudra prendre des mesures soutenues pour remédier au problème. Cela pourrait éventuellement avoir une incidence sur la capacité de la province à s'acquitter de ses obligations financières existantes, tant du point de vue de ses engagements en matière de services à la population que de ses engagements financiers envers ses créanciers, ses employés, etc. Encore cette année, en plus de régler le déficit annuel, nous encourageons la province à établir et atteindre des objectifs de contrôle et de réduction de la dette nette à long terme.

Indicateurs de durabilité

2.25 La durabilité indique si la province peut maintenir ses programmes et remplir ses obligations existantes envers ses créanciers sans augmenter le fardeau de la dette sur l'économie.

Actif/passif

2.26 La pièce 2.15 porte sur l'indicateur de durabilité du rapport entre l'actif et le passif.

Pièce 2.15 – Rapport entre l'actif et le passif

Rapport entre l'actif et le passif			
Fin de l'exercice	Actif total (en milliards de dollars)	Passif total (en milliards de dollars)	Actif total/passif total (en pourcentage)
2013	15,9	18,7	85,0 %
2014	16,1	19,4	83,0 %
2015	17,0	21,3	79,8 %
2016	17,5	22,2	78,8 %
2017	18,5	23,2	79,7 %

Actif/passif

Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

Remarque : Les chiffres de 2014 proviennent d'états financiers audités sans retraitement des exercices ultérieurs.

2.27 Lorsque le rapport entre l'actif et le passif est inférieur à 100 %, cela signifie que le gouvernement a accumulé des déficits et qu'il finance ses activités en émettant des titres de créance. Au cours des cinq derniers exercices, le taux de la province a été inférieur à 100 %. Les tendances récentes sont négatives en raison du 2013-2016 déclin de ce ratio. Selon notre appréciation, la tendance à long terme est défavorable; cependant, en raison des améliorations en 2016-2017, nous évaluons la tendance à court terme comme neutre.

Actif financier/passif

2.28 Le rapport entre l'actif financier et le passif est un autre indicateur de durabilité dont fait état la pièce 2.16.

Pièce 2.16 – Rapport entre l'actif financier et le passif

Rapport entre l'actif financier et le passif			
Fin de l'exercice	Actif financier total (en milliards de dollars)	Passif total (en milliards de dollars)	Actif financier total/passif total (en pourcentage)
2013	7,7	18,7	41,2 %
2014	7,8	19,4	40,2 %
2015	8,2	21,3	38,5 %
2016	8,6	22,2	38,7 %
2017	9,4	23,2	40,5 %

Exercice	Pourcentage
2013	41,2 %
2014	40,2 %
2015	38,5 %
2016	38,7 %
2017	40,5 %

Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

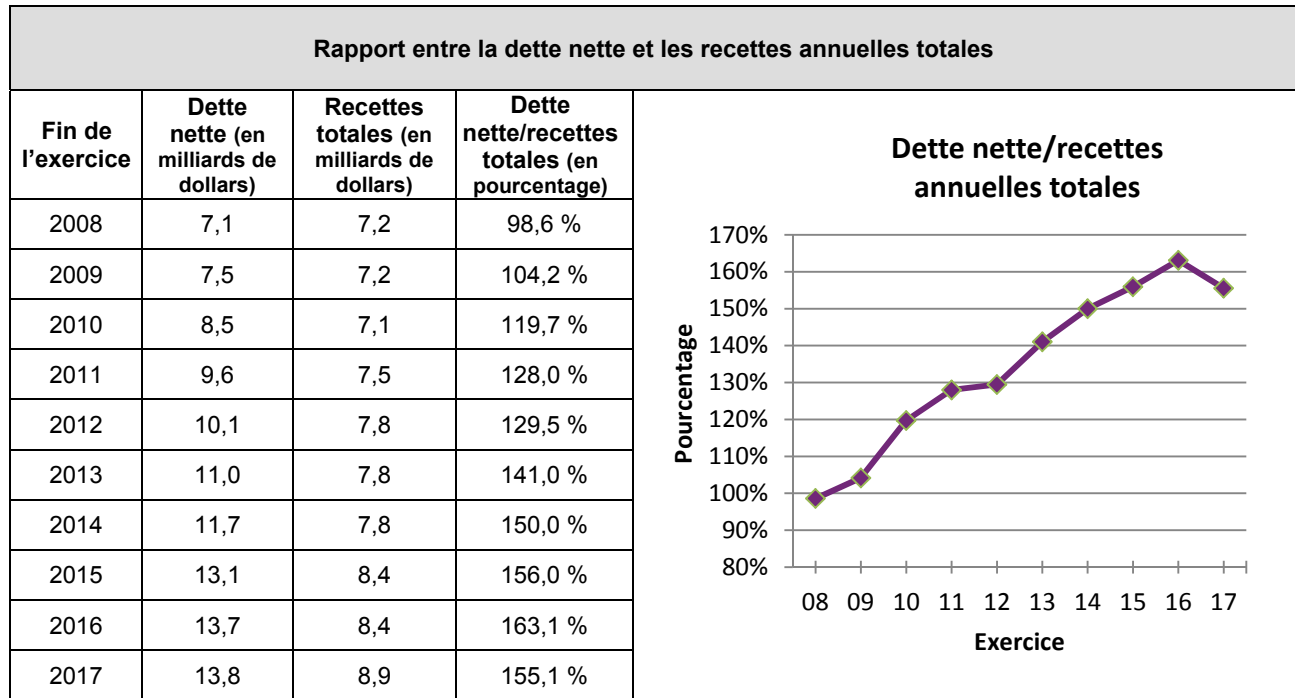
Remarque : Les chiffres de 2014 proviennent d'états financiers audités sans aucun retraitement des exercices ultérieurs.

2.29 Lorsque le passif est supérieur à l'actif financier, le gouvernement se trouve dans une situation de dette nette, ce qui signifie que des excédents futurs seront nécessaires pour payer les opérations et les événements passés. Le pourcentage global de la province a connu, de 2013 à 2015, une diminution ce qui indique que le passif augmente plus que l'actif. En 2017, le rapport entre l'actif financier total et le passif total comme pourcentage a augmenté pour se situer à 40,5 %. Selon notre appréciation, la tendance à court terme est favorable et celle à long terme est défavorable.

Dette nette/recettes annuelles totales

2.30 La pièce 2.17 présente un autre indicateur de durabilité, celui du rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales.

Pièce 2.17 – Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales



Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.31 La dette nette donne une mesure des recettes futures qui seront nécessaires pour payer les opérations et les événements passés. Si le rapport entre la dette nette et le total des recettes annuelles augmente, cela signifie que la province aura besoin de plus de temps pour éliminer la dette nette. Le pourcentage enregistré par la province a connu, entre 2008 et 2016, une augmentation. En 2017, le ratio a diminué pour atteindre 155,1 %, car la dette nette est demeurée à peu près au même niveau que l'an dernier, tandis que les recettes totales se sont accrues. Selon notre appréciation, la tendance à court terme est favorable, étant donné la baisse du ratio de 2017, et celle à long terme est défavorable.

Charges par fonction/charges totales

2.32 La pièce 2.18 présente le rapport entre les charges par fonction et les charges totales.

Pièce 2.18 – Rapport entre les charges par fonction et les charges totales

Rapport entre les charges par fonction et les charges totales										
	2013		2014		2015		2016		2017	
	(en milliards de dollars)	(%)	(en milliards de dollars)	(%)	(en milliards de dollars)	(%)	(en milliards de dollars)	(%)	(en milliards de dollars)	(%)
Santé	2,8	33,8	2,9	34,5	2,9	33,0	2,9	33,7	2,9	32,3
Éducation et formation	1,8	21,7	1,8	21,4	2,1	23,8	1,8	20,9	1,9	21,1
Développement social	1,1	13,3	1,1	13,2	1,2	13,6	1,2	14,0	1,3	14,4
Service de la dette publique	0,7	8,4	0,7	8,3	0,7	8,0	0,7	8,1	0,7	7,8
Transports et infrastructure	0,5	6,0	0,6	7,1	0,6	6,8	0,6	7,0	0,6	6,7
Gouvernement central	0,6	7,2	0,6	7,1	0,5	5,7	0,6	7,0	0,7	7,8
Services de protection	0,2	2,4	0,2	2,4	0,3	3,4	0,3	3,5	0,3	3,3
Développement économique	0,3	3,6	0,2	2,4	0,2	2,3	0,2	2,3	0,3	3,3
Ressources	0,2	2,4	0,2	2,4	0,2	2,3	0,2	2,3	0,2	2,2
Travail et emploi	0,1	1,2	0,1	1,2	0,1	1,1	0,1	1,2	0,1	1,1
Total	8,3	100	8,4	100	8,8	100	8,6	100	9,0	100

Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.33 Les exercices terminés le 31 mars 2013 au 31 mars 2017 se sont soldés par des déficits. Cela signifie que les charges ont dépassé les recettes produites au cours de ces exercices. Les charges affectées en Éducation et formation ainsi qu'en Santé accaparent 53,4 % des charges totales en 2017, tendant à la baisse par rapport aux exercices antérieurs.

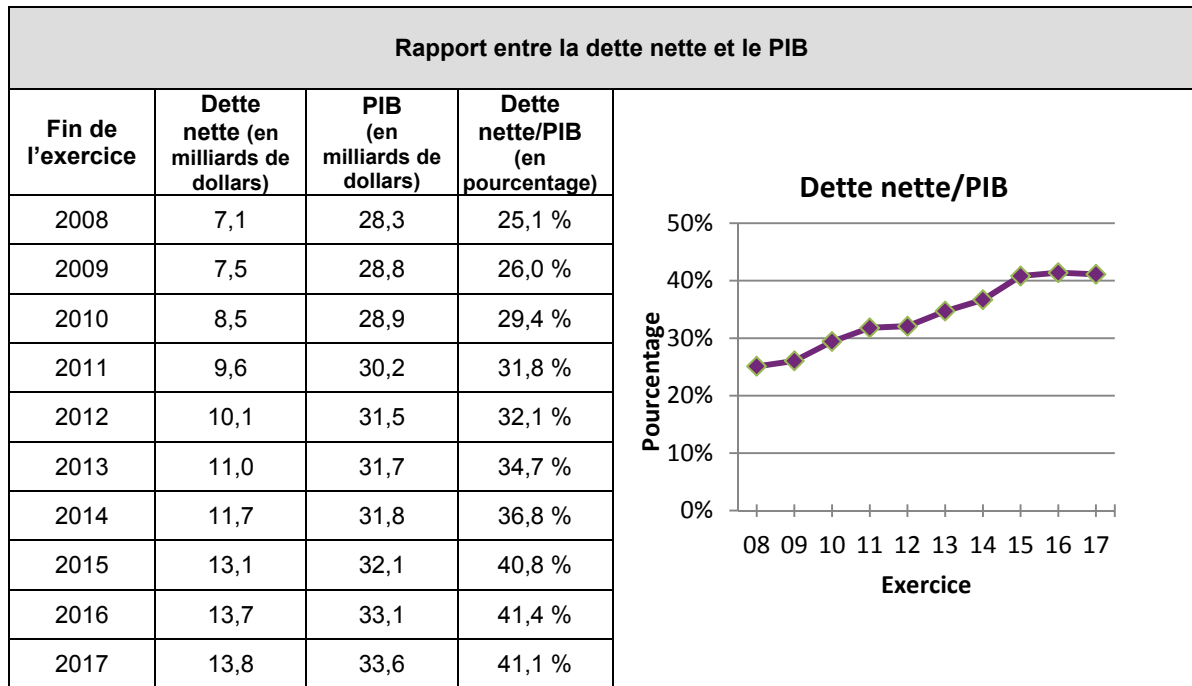
2.34 Il convient par ailleurs de souligner que, dans la pièce 2.18, les charges du service de la dette publique dépassent celles des transports et de l'infrastructure et des services de protection.

2.35 Lorsque l'on compare 2017 aux autres exercices, la répartition des charges par fonction a été relativement stable. Toutefois, à l'avenir, il faudra surveiller de près l'incidence des déficits persistants et de la croissance de la dette nette du Nouveau-Brunswick étant donné que le fardeau des intérêts sur la dette accapare des ressources qui seraient autrement utilisées pour la prestation de services. Selon notre appréciation, cette tendance est neutre.

Dettes nette/PIB

2.36 La pièce 2.19 présente l'indicateur de durabilité du rapport entre la dette nette et le PIB.

Pièce 2.19 – Rapport entre la dette nette et le PIB



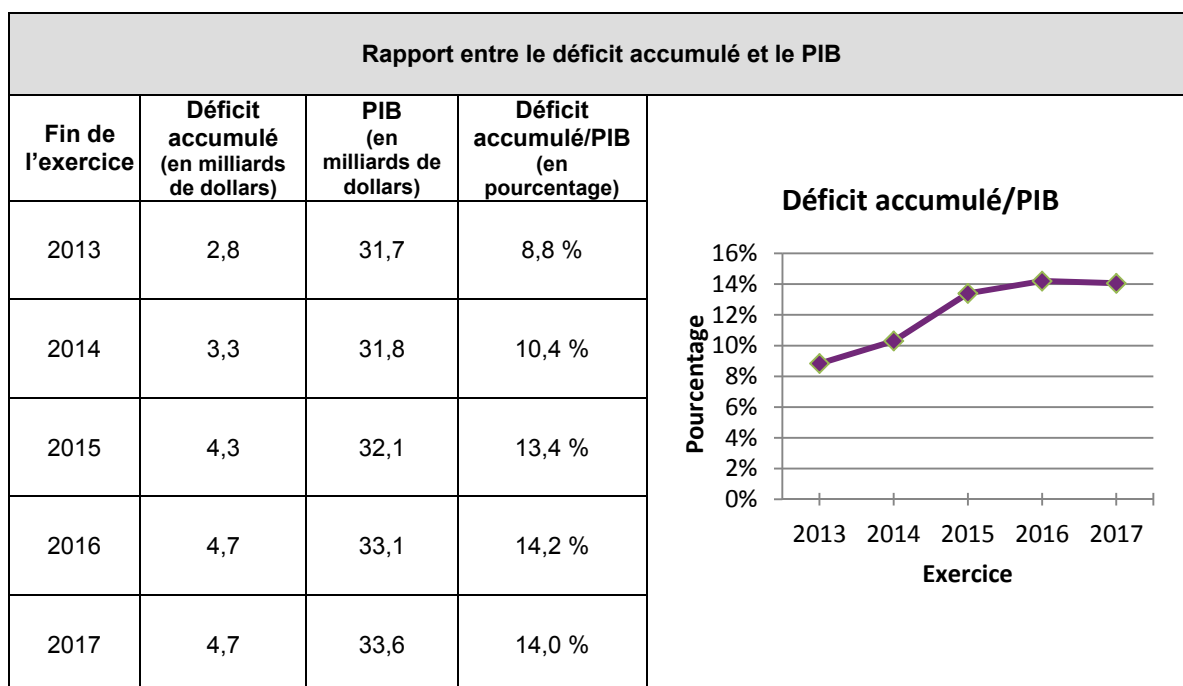
Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.37 Cet indicateur compare la dette nette de la province, c'est-à-dire la différence entre le passif et l'actif financier, et son PIB. Le ratio a augmenté entre 2008 et 2016, parce que le taux de croissance de la dette nette a dépassé le taux de croissance du PIB pendant cette période. Cela signifie que la dette nette de la province augmente plus rapidement que le taux de croissance économique. En 2017, le ratio a commencé à baisser, mais il était toujours à son deuxième plus haut niveau en dix ans. Selon notre appréciation, la tendance à long terme est défavorable et celle à court terme est neutre.

Déficit accumulé/PIB

2.38 La pièce 2.20 présente l'indicateur de durabilité du rapport entre le déficit accumulé et le PIB.

Pièce 2.20 – Rapport entre le déficit accumulé et le PIB



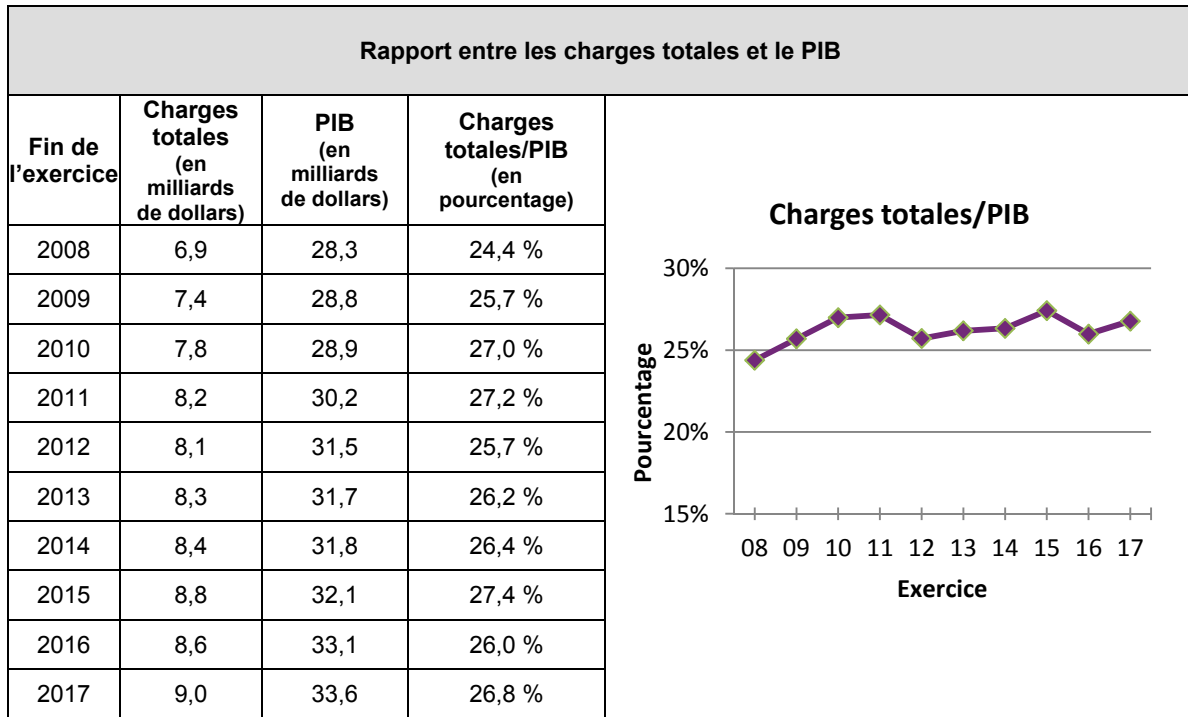
Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.
Remarque : Les chiffres de 2014 proviennent d'états financiers audités sans aucun retraitement des exercices ultérieurs.

2.39 Le déficit accumulé donne la mesure à laquelle les recettes annuelles n'ont pas suffi à couvrir les coûts annuels de la prestation des services. Les données ci-dessus indiquent que le déficit accumulé a augmenté plus rapidement que le taux de croissance économique entre 2013 et 2016. En 2017, le ratio a cependant commencé à baisser. Selon notre appréciation, la tendance à court terme est neutre et celle à long terme est défavorable.

Charges totales/PIB

2.40 La pièce 2.21 porte sur l'indicateur du rapport entre les charges totales et le PIB.

Pièce 2.21 – Rapport entre les charges totales et le PIB



2.41 La pièce 2.21 indique que les charges du gouvernement ont augmenté au fil du temps, se situant à 24,4 % du PIB en 2008 contre 26,8 % en 2017. Selon notre appréciation, la tendance à long terme est défavorable, car les charges augmentent plus rapidement que l'économie se développe. Cependant, en 2016-2017, le ratio est demeuré relativement stable en général. Selon notre appréciation, la tendance à court terme est neutre.

Pièce 2.22 – Tendances des indicateurs de durabilité

Tendances des indicateurs de durabilité		
Indicateurs de durabilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Actif/passif	Neutre	Défavorable
Actif financier/passif	Favorable	Défavorable
Dette nette/recettes annuelles totales	Favorable	Défavorable
Charges par fonction/charges totales	Neutre	Neutre
Dette nette/PIB	Neutre	Défavorable
Déficit accumulé/PIB	Neutre	Défavorable
Charges totales/PIB	Neutre	Défavorable

Résumé des indicateurs de durabilité

Un certain progrès réalisé sur le déficit; cependant les recettes au moyen de taxes, les charges totales et la dette consolidée ont augmenté en 2016-2017.

2.42 La pièce 2.22 présente un résumé des indicateurs de durabilité de la province. Nous remarquons un changement positif pour les indicateurs de durabilité à court terme, tandis que la tendance à long terme reste largement défavorable.

2.43 Nous constatons une amélioration importante dans les indicateurs de durabilité à court terme, car aucun d'entre eux est évalué comme étant défavorable. Au cours de l'exercice précédent, quatre indicateurs étaient évalués comme défavorables. Cette amélioration s'explique surtout par le montant relativement stable de la dette nette en 2017 par rapport à 2016, ainsi que par un déficit annuel moins élevé en comparaison de l'exercice précédent et du budget. Toutefois, la prudence est de mise dans l'interprétation de ces chiffres, car les résultats ont été obtenus dans une période où les recettes au moyen de taxes ainsi que les charges totales ont augmenté et la dette consolidée totale de la province s'est accrue d'environ 0.9 milliard de dollars. Dans l'ensemble, nous sommes encouragés par des signes avant-coureurs de changements dans la santé financière de la province et espérons que cette tendance se poursuit.

Indicateurs de flexibilité

Frais de la dette publique/recettes

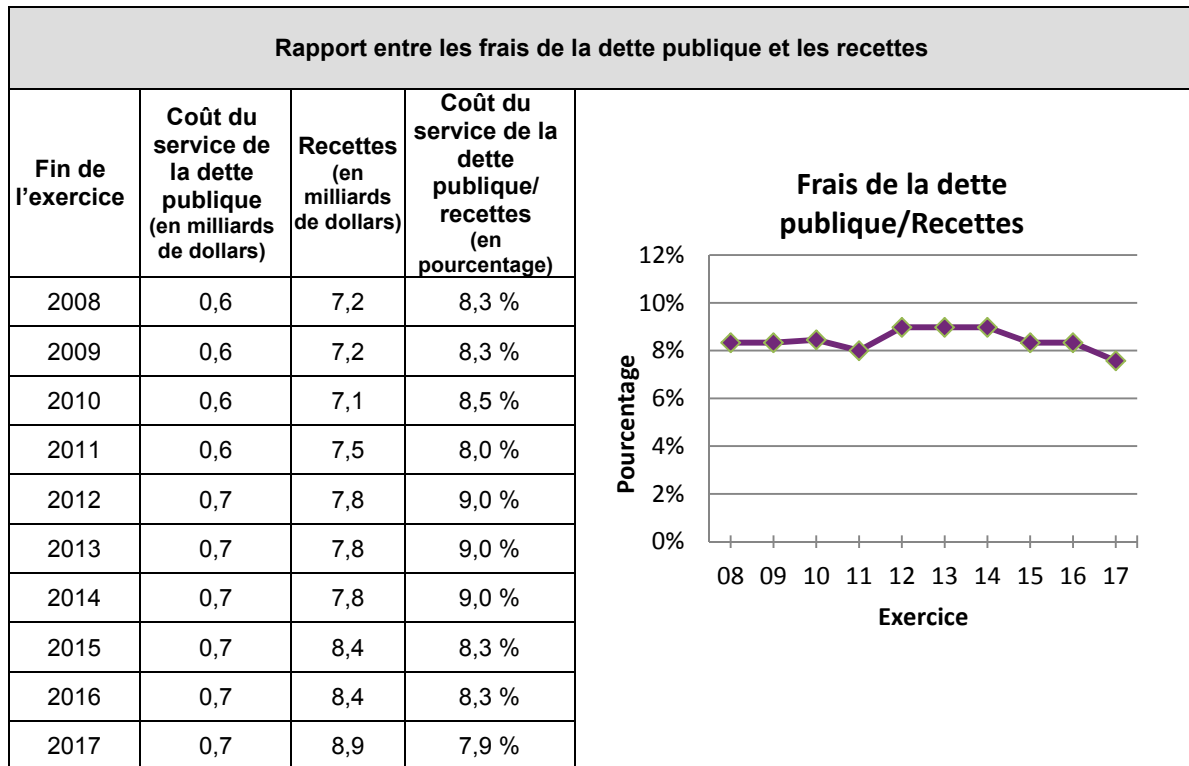
2.44 La flexibilité est la mesure dans laquelle le gouvernement peut changer le fardeau de la dette ou des taxes et impôts sur l'économie afin de maintenir les programmes et de s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers.

2.45 Un des facteurs les plus connus qui influent sur la flexibilité des gouvernements est le coût du service de la dette publique. Ce ratio est considéré comme un indicateur de flexibilité, parce que le service de la dette représente le premier engagement financier du gouvernement et qu'il ne lui laisse aucune flexibilité en ce qui concerne le calendrier de ces paiements.

2.46 Le coût du service de la dette publique est surtout composé des intérêts sur la dette consolidée de la province, de même que de contrats de location-acquisition au coût d'intérêt. Il comprend aussi l'amortissement des gains et pertes de change ainsi que l'amortissement des escomptes et des primes consentis à l'émission des titres de la province et le change gagné sur les intérêts et les échéances durant l'exercice. Il ne comprend pas les remboursements du capital de la dette consolidée de la province.

2.47 La pièce 2.23 illustre le rapport entre les frais de la dette publique et les recettes.

Pièce 2.23 – Rapport entre les frais de la dette publique et les recettes



Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

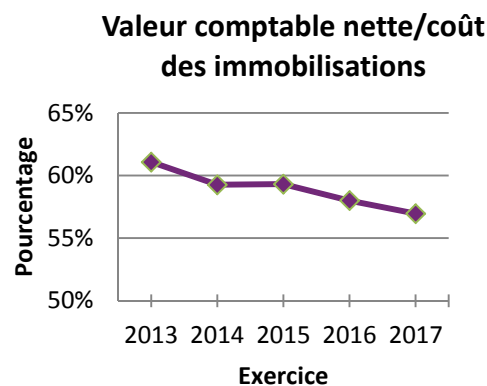
2.48 La pièce 2.23 montre que le rapport des frais de la dette publique en pourcentage des recettes totales de la province est moins élevé pendant l'exercice terminé le 31 mars 2017 qu'au cours des dix derniers exercices. Le changement dans le ratio survenu en 2017 provient d'une augmentation des recettes de la province (car le coût du service de la dette est demeuré stable). Un ratio décroissant indique une tendance favorable, car proportionnellement moins de recettes sont requises pour le service de la dette publique. Selon notre appréciation, les tendances à court terme et à long terme sont favorables.

Valeur comptable nette des immobilisations/coût des immobilisations

2.49 La pièce 2.24 présente le rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations.

Pièce 2.24 – Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations

Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations			
Fin de l'exercice	Valeur comptable nette (en milliards de dollars)	Coût des immobilisations (en milliards de dollars)	Valeur comptable nette/coût des immobilisations (en pourcentage)
2013	8,0	13,1	61,1 %
2014	8,0	13,5	59,3 %
2015	8,6	14,5	59,3 %
2016	8,7	15,0	58,0 %
2017	8,9	15,6	57,1 %



Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

Remarque : Les chiffres de 2014 proviennent d'états financiers audités sans aucun retraitement des exercices ultérieurs.

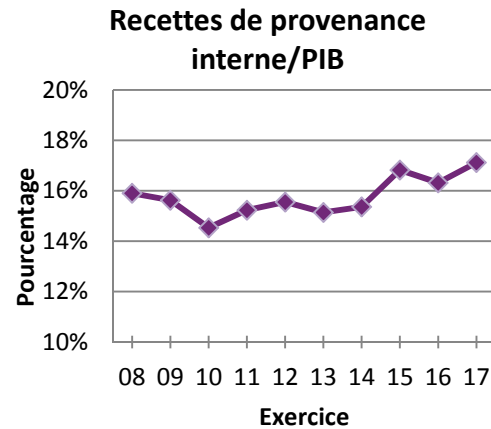
2.50 Ces données montrent qu'il restait en moyenne 57,1 % de la vie utile du stock d'immobilisations de la province en date du 31 mars 2017. Essentiellement, cela signifie que les immobilisations de la province que l'on pensait utilisables pendant dix ans à l'origine avaient encore un peu moins de six années de vie utile restante au 31 mars 2017, tandis que les immobilisations dont la durée de vie utile à l'origine était de vingt ans étaient encore considérées comme utilisables pendant un peu moins de douze ans en moyenne. Selon notre appréciation, étant donné que les ratios ont diminué, la tendance à court et à long terme est défavorable.

Recettes de provenance interne/PIB

2.51 La pièce 2.25 présente le rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB.

Pièce 2.25 – Rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB

Rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB			
Fin de l'exercice	Recettes de provenance interne (en milliards de dollars)	PIB (en milliards de dollars)	Recettes de provenance interne/PIB (en pourcentage)
2008	4,5	28,3	15,9 %
2009	4,5	28,8	15,6 %
2010	4,2	28,9	14,5 %
2011	4,6	30,2	15,2 %
2012	4,9	31,5	15,6 %
2013	4,8	31,7	15,1 %
2014	4,9	31,8	15,4 %
2015	5,4	32,1	16,8 %
2016	5,4	33,1	16,3 %
2017	5,8	33,6	17,3 %



Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.52 L'indicateur du rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB permet de mesurer à quel point la province produit ses recettes en les tirant de l'économie provinciale. Quand le ratio augmente, une plus grande part des recettes de la province est générée par l'économie provinciale. Par exemple, ce ratio pourrait augmenter si la province haussait les impôts et les taxes. Si le ratio diminue, une moins grande part des recettes de la province est générée par l'économie provinciale. Une diminution du ratio accroît la capacité de la province d'augmenter les impôts et les taxes, ce qui lui permet de jouir d'une plus grande flexibilité dans les moyens à prendre pour produire des recettes. Dans l'ensemble, ce ratio est en hausse et, selon notre appréciation, la tendance à court et à long terme est défavorable.

2.53 Une diminution a été enregistrée au cours de l'exercice 2010, résultant essentiellement d'une perte importante de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) (maintenant fusionnée avec la Société d'Énergie Nouveau-Brunswick). Au cours de cet exercice-là, la réduction des recettes de provenance interne n'était pas attribuable à une diminution des droits ou des impôts et taxes.

Pièce 2.26 – Tendances des indicateurs de flexibilité

Tendances des indicateurs de flexibilité		
Indicateur de flexibilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Frais de la dette publique/recettes	Favorable	Favorable
Valeur comptable nette des immobilisations/coût des immobilisations	Défavorable	Défavorable
Recettes de provenance interne/PIB	Défavorable	Défavorable

Résumé des indicateurs de flexibilité

2.54 Comme il est résumé à la pièce 2.26, selon notre appréciation globale, les indicateurs de flexibilité à court terme et à long terme sont largement défavorables.

2.55 Même si la province a connu certaines améliorations positives en ce qui a trait aux tendances de ses indicateurs de durabilité à court terme, les indicateurs de flexibilité ont subi certains changements défavorables. Le déclin de la vie utile de ses immobilisations et les augmentations de ses recettes de provenance interne (p. ex. les hausses de la TVH et des impôts sur le revenu des sociétés) ont influé sur la flexibilité de la province pour les futures prises de décisions budgétaires.

Indicateurs de vulnérabilité

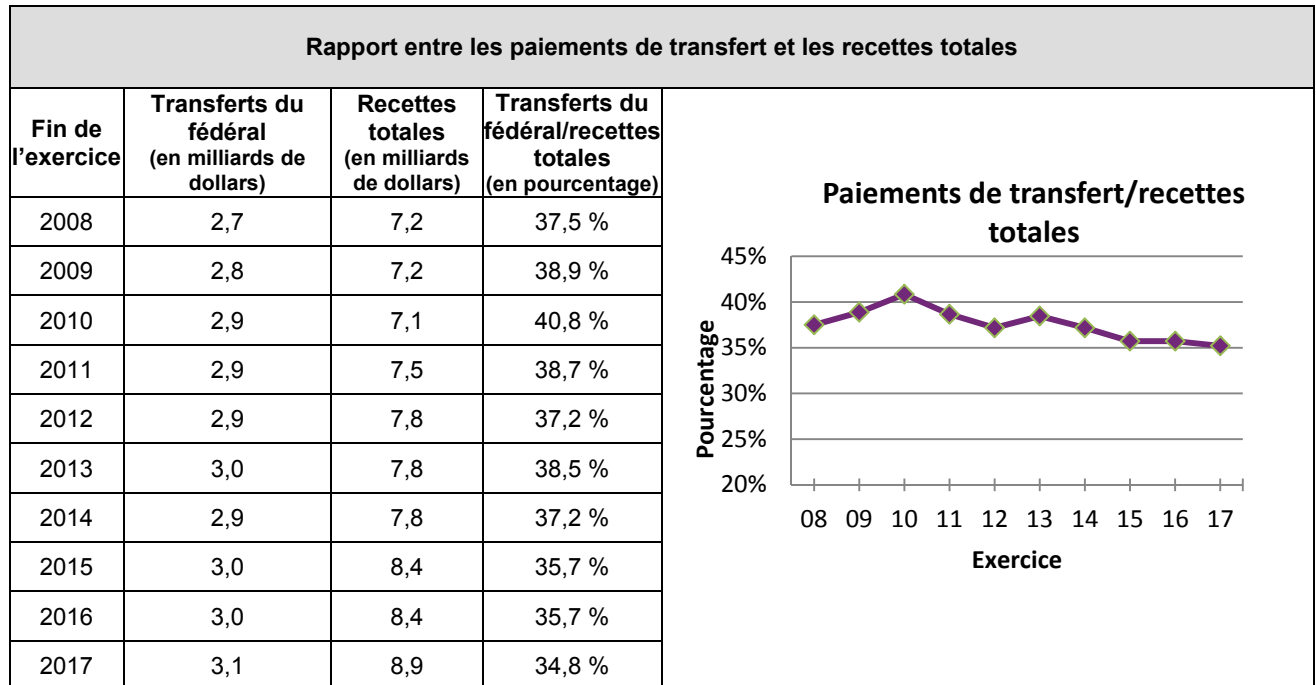
2.56 La vulnérabilité est la mesure selon laquelle un gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

Paiements de transfert/recettes totales

2.57 En comparant la proportion du total des recettes qui provient du gouvernement fédéral aux recettes totales de la province, nous obtenons une mesure du degré de dépendance de la province à l'égard du gouvernement fédéral. Lorsque cette dépendance augmente, la province est plus vulnérable face aux décisions financières prises par le gouvernement fédéral.

2.58 La pièce 2.27 présente le rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales.

Pièce 2.27 – Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales



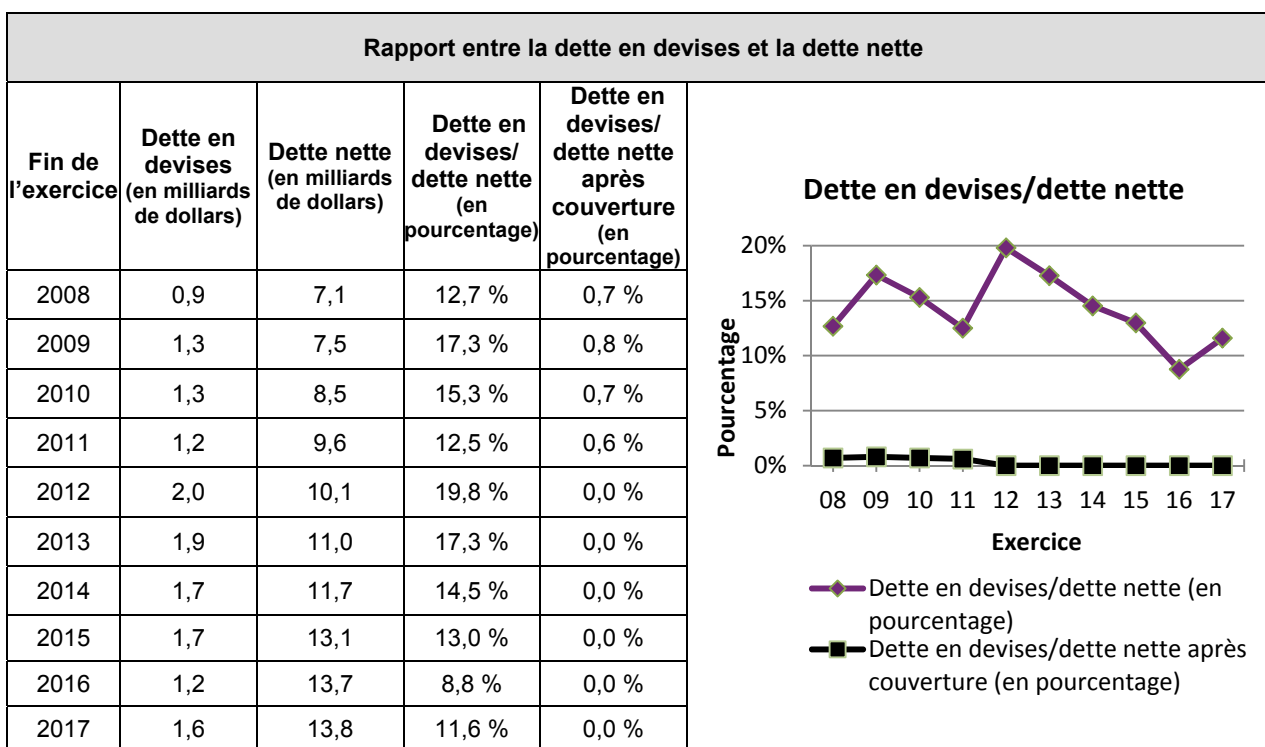
Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.59 La pièce 2.27 montre que la dépendance de la province à l'égard des paiements de transfert du gouvernement fédéral diminue depuis 2013. La dépendance à l'égard des transferts du fédéral a diminué légèrement en 2017 et est restée à peu près au même niveau que les exercices antérieurs. Donc, selon notre appréciation, la tendance à court et à long terme est favorable.

Dettes en devises/dette nette

2.60 L'indicateur du rapport entre la dette en devises et la dette nette permet de mesurer le degré de vulnérabilité de la province face aux fluctuations des cours de change. Il est présenté à la pièce 2.28.

Pièce 2.28 – Rapport entre la dette en devises et la dette nette



Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.61 La pièce 2.28 montre que la dette en devises de la province s'est accrue de 2008 à 2012, mais qu'elle a diminué entre 2013 et 2016. En 2017, la dette en devises de la province s'est accrue, passant de 1,2 à 1,6 milliard de dollars. Le risque d'exposition aux fluctuations des cours de change est compensé par la stratégie de couverture adoptée par la province. Cette dernière utilise plusieurs solutions de rechange pour réduire (couvrir) le risque associé à la dette remboursable en devises :

- swaps qui permettent de rembourser la dette et les intérêts en dollars canadiens;
- contrats de change à terme (qui permettent à la province d'acheter des devises à un prix précis et à une date future déterminée).

2.62 La pièce 2.28 nous révèle que le risque d'exposition aux fluctuations des cours de change a été inégal au fil du temps. Selon notre appréciation, cet indicateur est favorable en raison de l'efficacité de la stratégie de couverture de la province.

Pièce 2.29 – Tendances des indicateurs de vulnérabilité

Tendances des indicateurs de vulnérabilité		
Indicateur de vulnérabilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Paiements de transfert/recettes totales	Favorable	Favorable
Dette en devises/dette nette	Favorable	Favorable

Résumé des indicateurs de vulnérabilité

2.63 Comme il est résumé à la pièce 2.29, les tendances des indicateurs de vulnérabilité de la province sont favorables. Pendant les exercices au cours desquels la CFENB (maintenant fusionnée avec Énergie NB) a tiré des revenus de son placement dans Énergie NB, la province a moins dépendu des recettes du fédéral et cet indicateur s'est amélioré. Il existe également une dépendance à l'égard du gouvernement fédéral au cours de certains exercices pour ce qui est d'aider au financement de grands projets d'infrastructure; cela a diminué au cours des derniers exercices étant donné l'augmentation des recettes de provenance interne de la province. Il convient en outre de signaler que la province gère et limite de façon efficace son exposition aux fluctuations des devises.

Commentaires sur les tendances importantes observées dans les états financiers consolidés de la province

2.64 Dans la présente section, nous examinons les tendances importantes que nous avons observées dans les états financiers consolidés de la province. Nous soulignons ces tendances afin de sensibiliser le public et de donner aux législateurs une évaluation indépendante des questions sur lesquelles nous sommes d'avis que le gouvernement devrait se pencher.

2.65 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, la province a déclaré un déficit de 118,9 millions de dollars. Il s'agit d'une diminution de 141,6 millions de dollars par rapport au déficit de 260,5 millions qui a été déclaré pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Déficit

2.66 La pièce 2.30 explique de façon générale les raisons pour lesquelles le déficit a changé entre le 31 mars 2016 et le 31 mars 2017.

Pièce 2.30 – Analyse de la diminution du déficit

Analyse de la diminution du déficit	
	(en millions)
Déficit de 2016	(260,5) \$
Augmentation des recettes de provenance provinciale	326,8
Augmentation des recettes de provenance fédérale	177,2
Augmentation des charges	(362,4)
Déficit de 2017	(118,9) \$

2.67 L'augmentation de 326,8 millions de dollars des recettes de provenance provinciale par rapport à l'exercice précédent comprend une hausse de 261,6 millions des recettes fiscales provinciales et un accroissement de 59,5 millions d'autres recettes provinciales.

Les recettes au moyen de taxes provinciales ont augmenté en 2016-2017

2.68 La hausse de 261,6 millions de dollars de la taxe provinciale provient notamment de l'augmentation de 117,5 millions de la taxe de vente harmonisée (TVH), traduisant la hausse du taux de 13 % à 15 %, contrebalancée par un nouveau crédit de TVH instauré en juillet 2016, ainsi qu'une augmentation de 102,5 millions provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés en raison d'une hausse du taux général et des ajustements des exercices antérieurs.

2.69 Les recettes de provenance fédérale se sont accrues de 177,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent et incluent une hausse de 97,4 millions des subventions conditionnelles, une augmentation de 40,4 millions des paiements de péréquation et un accroissement de 39,4 millions des subventions sans condition.

Charges

2.70 Les charges totales ont augmenté de 362,4 millions de dollars. Les augmentations les plus importantes ont été de 128,5 millions de dollars dans le secteur du Développement économique et de 112,7 millions dans le secteur du Gouvernement central. Nous remarquons que si l'ampleur de l'augmentation des charges avait été moindre, la province aurait pu dégager un excédent pour le présent exercice avec les augmentations de recettes réalisées.

2.71 La pièce 2.31 donne le taux de croissance sur un exercice ainsi que le taux de croissance annuel total des charges entre 2015 et 2017.

Pièce 2.31 – Tendances des charges par fonction

Tendances des charges par fonction							
Fonction	(en millions de dollars)			(en pourcentage)			
	Charges de 2015	Charges de 2016	Charges de 2017	Taux de croissance de 2015	Taux de croissance de 2016	Taux de croissance de 2017	Taux de croissance de 2015 à 2017
Éducation et formation	2 083,7	1 846,3	1 886,9	13,5	(11,4)	2,2	(9,4)
Santé	2 830,9	2 899,0	2 936,7	1,6	2,4	1,3	3,7
Service de la dette publique	677,2	678,1	673,3	2,3	0,1	(0,7)	(0,6)
Développement social	1 182,3	1 196,4	1 249,6	9,8	1,2	4,4	5,7
Transports et infrastructure	649,7	636,0	632,5	12,4	(2,1)	(0,6)	(2,6)
Services de protection	268,7	281,3	271,5	14,2	4,7	(3,5)	1,0
Ressources	197,3	185,3	189,5	(7,8)	(6,1)	2,3	(4,0)
Gouvernement central	540,6	585,3	698,0	(15,1)	8,3	19,3	29,1
Travail et emploi	122,6	135,0	138,6	3,6	10,1	2,7	13,1
Développement économique	247,6	204,0	332,5	7,0	(17,6)	63,0	34,3
Total	8 800,6	8 646,7	9 009,1				
Total du taux de croissance annuel				5,1	(1,7)	4,2	2,4

Voir le paragraphe 2.5 pour de plus amples informations sur les retraitements des exercices antérieurs.

2.72 Comme le montre la pièce 2.31, le taux de croissance sur un exercice des charges de la province en 2017 est de 4,2 % par rapport au taux de croissance de (1,7) % en 2016. Au cours de l'exercice 2017, sept des dix secteurs fonctionnels ont affiché une augmentation dans le taux de croissance sur un exercice, ce qui laisse entendre que des réductions de coûts n'ont pas été réalisées. Trois des dix secteurs fonctionnels ont affiché une croissance négative en 2017, ce qui laisse entendre que des réductions de coûts ont été réalisées. Le taux de croissance total des charges entre 2015 et 2017 s'est chiffré à 2,4 %, indiquant qu'en général les charges augmentent au fil du temps.

2.73 Nous avons constaté que la plus importante augmentation du taux de croissance des charges en 2017 avait été enregistrée dans le secteur du Développement économique, soit 63,0 % ou 128,5 millions de dollars en raison du calendrier de plusieurs projets pluriannuels de la Société de développement régional et de la hausse de la provision pour pertes d'Opportunités Nouveau-Brunswick.

2.74 Le Gouvernement central a connu le deuxième taux de croissance en importance au titre des charges, qui ont connu une hausse de 112,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison surtout de l'accroissement de 82,9 millions du passif pour la responsabilité relative aux travailleurs accidentés en raison d'un changement de l'évaluation actuarielle. Cette évaluation a augmenté suite à une hausse des tendances par rapport aux paiements d'indemnisation et des demandes qui demeurent ouverte plus longtemps qu'avant.

Recettes

2.75 La pièce 2.32 donne le taux de croissance sur un exercice et le taux de croissance total des recettes entre 2015 et 2017.

2.76 Les recettes totales ont augmenté de 451,0 millions de dollars depuis 2015. Cela s'explique par une hausse de 308,2 millions de dollars des recettes fiscales de provenance provinciale et une augmentation de 120,1 millions de dollars des recettes de provenance fédérale.

Pièce 2.32 –Tendances des recettes selon la provenance

Tendances des recettes selon la provenance							
	(en millions de dollars)			(en pourcentage)			
	Montant des recettes de 2015	Montant des recettes de 2016	Montant des recettes de 2017	Taux de croissance de 2015	Taux de croissance de 2016	Taux de croissance de 2017	Taux de croissance de 2015 à 2017
Provenance provinciale							
Taxes et impôts	3 983,1	4 029,7	4 291,3	10,8	1,2	6,5	7,7
Licences et permis	149,4	153,8	158,7	0,5	2,9	3,2	6,2
Redevances	97,5	89,3	79,5	7,3	(8,4)	(11,0)	(18,5)
Autres recettes provinciales	1 003,5	966,6	1 038,0	16,6	(3,7)	7,4	3,4
Gains du fonds d'amortissement	195,9	194,1	192,8	(4,2)	(0,9)	(0,7)	(1,6)
Provenance fédérale							
Paiements de péréquation	1 666,0	1 668,0	1 708,4	6,7	0,1	2,4	2,5
Subventions sans condition	955,8	994,7	1 034,1	0,7	4,1	4,0	8,2
Subventions conditionnelles	388,0	290,0	387,4	5,7	(25,3)	33,6	(0,2)
Total	8 439,2	8 386,2	8 890,2				
Total du taux de croissance annuel				8,6	(0,6)	6,0	5,3

Après retraitement - veuillez consulter la pièce 2.2

2.77 La pièce 2.32 montre qu'en 2017, les recettes de la province ont affiché un taux de croissance de 6,0 % comparativement à (0,6) % en 2016. Les recettes de la province ont affiché un taux de croissance de 5,3 % de 2015 à 2017, ce qui laisse entendre une croissance globale durant cette période.

**Autres provinces –
Comparaison des
recettes et des
charges**

2.78 La pièce 2.33 présente une comparaison des recettes et des charges par rapport à certaines autres provinces.

Pièce 2.33 – Recettes et charges (comparaison avec d'autres provinces)

Recettes et charges (comparaison avec d'autres provinces) (en millions de dollars)								
Recettes brutes					Charges brutes			
	2015	2016	2017	Taux de croissance de 2015 à 2017	2015	2016	2017	Taux de croissance de 2015 à 2017
Nouveau-Brunswick	8 439,2	8 386,2	8 890,2	5,3 %	8 800,6	8 646,7	9 009,1	2,4 %
Nouvelle-Écosse	10 661,9	10 937,6	11 228,3	5,3 %	10 805,6	10 950,8	11 078,7	2,5 %
Saskatchewan	14 058,7	13 633,7	13 626,1	(3,1 %)	13 996,8	15 153,2	14 844,3	6,1 %
Manitoba	14 963,0	15 054,0	15 723,0	5,1 %	15 393,0	15 893,0	16 487,0	7,1 %

2.79 La pièce 2.33 démontre aussi que le taux de croissance des recettes du Nouveau-Brunswick a été de 5,3 % entre 2015 et 2017 et le taux de croissance des charges de la province a été de 2,4 % pour la même période.

Pièce 2.34 – Comparaison avec d'autres provinces – Déficit

Comparaison avec d'autres provinces (déficit) (en millions de dollars)			
	2015	2016	2017
Nouveau-Brunswick	(361,4)	(260,5)	(118,9)
Nouvelle-Écosse	(143,7)	(13,2)	149,6
Saskatchewan	61,9	(1 519,5)	(1 218,1)
Manitoba	(430,0)	(839,0)	(764,0)

2.80 Comme le montre la pièce 2.34, le déficit du Nouveau-Brunswick a diminué de 67,1 %, passant de 361,4 millions

de dollars en 2015 à 118,9 millions en 2017. La Nouvelle-Écosse, qui avait eu auparavant des déficits en 2015 et 2016, affiche un excédent en 2017.

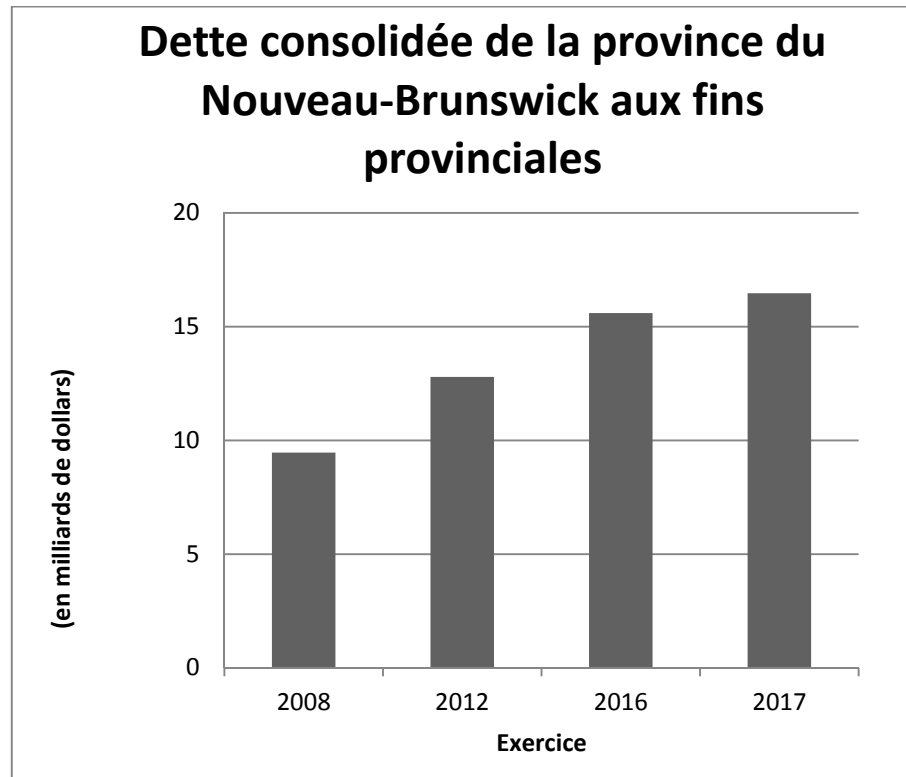
2.81 Même si beaucoup d'efforts ont été déployés pour remédier à l'accroissement des charges du gouvernement, des mesures s'imposent toujours pour s'attaquer au déficit qui perdure et à la dette nette du Nouveau-Brunswick. En général, les recettes du Nouveau-Brunswick demeurent inférieures à ses charges pour un neuvième exercice consécutif.

***Croissance constante
de la dette consolidée***

2.82 Le niveau global de la dette (dette consolidée) de la province constitue un domaine des états financiers consolidés de la province qui continue de nous préoccuper. La dette consolidée est le montant total que la province est juridiquement tenue de rembourser et qui fut emprunté pour financer les obligations de la province. Ceci diffère de la dette nette, qui est un calcul mathématique comptable du passif total moins l'actif financier (souvent considérée comme un indicateur de rendement clé dans le secteur public). Les passifs incluent la dette consolidée et l'intérêt sur le solde impayé est payé aux créanciers.

2.83 Comme le montrent les pièces 2.35 et 2.36, la dette consolidée du Nouveau-Brunswick a augmenté de plus de 7,0 milliards de dollars ou (74,1 %) au cours des dix dernières années. Même si la dette nette de la province s'est accrue de 167,4 millions de dollars entre 2016 et 2017, la hausse de la dette consolidée de la province a été de 875,8 millions pendant la même période. Cette tendance à la hausse de la dette consolidée est préoccupante, car il n'existe pas de plan d'action pour régler le niveau de la dette consolidée (ou dette nette telle que discutée auparavant).

Pièce 2.35 – Dette consolidée de la province du Nouveau-Brunswick aux fins provinciales



Pièce 2.36 – Données sur la dette consolidée de la province du Nouveau-Brunswick

Dette consolidée du Nouveau-Brunswick (en millions de dollars)					
	2008	2012	2016	2017	% de hausse de 2008 à 2017
Dette consolidée	13 064,3	17 440,6	20 107,1	20 891,3	59,9 %
Énergie NB (Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick)	(3 602,6)	(4 654,6)	(4 514,3)	(4 422,7)	22,8 %
Dette consolidée aux fins provinciales	9 461,7	12 786,0	15 592,8	16 468,6	74,1 %
Augmentation d'un exercice à l'autre	s/o	3 324,3	2 806,8	875,8	s/o
Placements du fonds d'amortissement	4 161,9	4 237,0	4 201,3	4 212,7	1,2%
Augmentation d'un exercice à l'autre	s/o	75,1	(35,7)	11,4	s/o

2.84 La croissance 875,8 millions de dollars de la dette consolidée est beaucoup moins que les augmentations des années antérieures; cependant il importe de remarquer que lors d'une année où des progrès ont été réalisés dans la réduction du déficit et la modération de l'augmentation de la dette nette, la dette consolidée a tout de même connu une augmentation importante.

2.85 Nous notons la croissance de la dette consolidée et de la dette nette n'est pas prévue de correspondre de façon annuelle. La dette consolidée est le montant total que la province est juridiquement tenue de rembourser tandis que la dette nette est un chiffre comptable calculé (actifs financiers moins passifs – qui incluent la dette consolidée). La dette consolidée est la tranche sur laquelle la province paie de l'intérêt. Il est important de noter la croissance de la dette consolidée car si les taux d'intérêts augmentent, les frais de service de la dette peuvent augmenter.

Régimes de retraite de la province

Information sur les régimes de retraite

2.86 Comme la comptabilité des régimes de retraite est importante pour les états financiers consolidés de la province et comporte des questions comptables complexes, nous vous présentons nos observations ci-après

2.87 La pièce 2.37 présente un résumé des actifs, des passifs et des charges des principaux régimes de retraite de la province. Cette information ne figurait pas dans les états financiers de la province. En 2014 et pour les exercices antérieurs, elle figurait dans les notes afférentes aux états financiers de la province. Nous croyons que l'information présentée à la pièce 2.37 devrait être incluse à chaque exercice afin que les lecteurs des états financiers de la province disposent d'une information plus détaillée et transparente. Pour le présent exercice, nous avons décidé de publier l'information dans notre rapport afin de veiller à ce qu'elle soit accessible au public. Veuillez consulter l'annexe I pour les définitions des abréviations utilisées à la pièce 2.37.

2.88 Nous avons été heureux de constater que le contrôleur s'est engagé à fournir cette information dans les états financiers audités de 2017-2018.

Pièce 2.37 – Résumé des principaux régimes de retraite

Résumé des actifs, des passifs et des charges au titre des régimes de retraite (2017)														
(en millions de dollars)														
	RRSPNB	RPENB	H-SCFP	H-CES	FS-SI et P	FS-G et S	FS-direction	Juges	Députés	Écoles-cadres	SCFP 1253	SCFP 2745	RRC	Total
Quote-part de la province (selon les comptes publics)	100 %	50 %	50 %	50 %	100 %	50 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
Actifs du régime	7 385,9	2 804,8	396,0	961,2	141,6	236,0	92,2	46,6	-	5,7	367,5	89,3	16,9	12 543,7
Obligation au titre des prestations constituées	7 446,0	2 589,6	550,9	1 057,1	136,3	267,6	86,4	82,2	62,6	18,6	426,4	115,7	303,8	13 143,2
Rajustements non amorti	(288,7)	(33,2)	(5,2)	(17,3)	0,5	(7,5)	(0,1)	2,4	0,4	-	(21,3)	(16,0)	(24,0)	(410,0)
Rajustement de l'évaluation	228,6	248,4	-	-	4,8	-	5,8	-	-	-	-	-	-	487,6
Passif net au titre des régimes	-	-	149,7	78,6	-	24,1	(0,1)	38,0	63,0	12,9	37,6	10,4	262,9	677,1

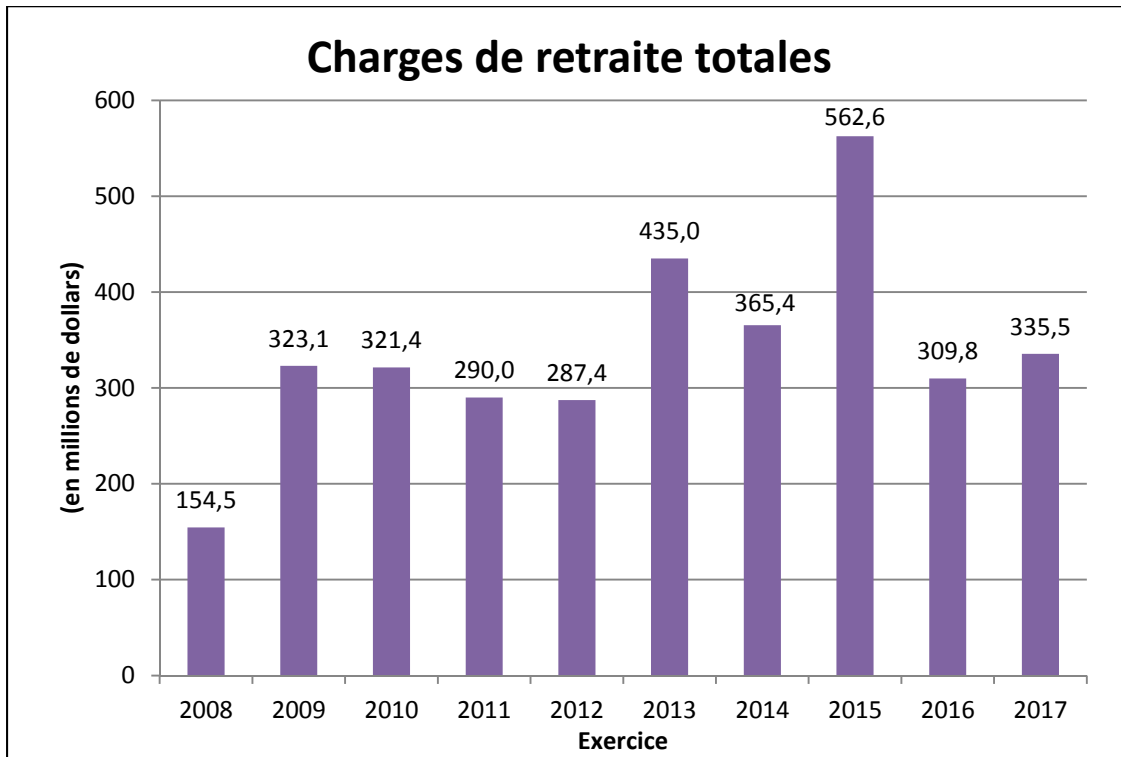
Résumé des charges du régime de retraite (2017)														
(en millions de dollars)														
	RRSPNB	RPENB	H-SCFP	H-CES	FS-SI et P	FS-G et S	FS-direction	Juges	Députés	Écoles-cadres	SCFP 1253	SCFP 2745	RRC	Total
Part de l'employeur des prestations constituées	27,1	54,5	24,5	39,1	4,4	11,0	2,4	3,1	-	-	7,5	2,5	6,0	182,1
Intérêts nets	12,4	(9,2)	9,1	5,3	0,1	2,3	(0,1)	0,9	2,0	0,7	3,8	1,1	9,8	38,2
Amortissement des rajustements	31,8	2,1	1,3	1,3	0,7	1,2	0,5	0,8	(0,2)	0,5	7,5	3,0	2,3	52,8
Variation du rajustement de l'évaluation	25,9	24,4	-	-	4,8	-	4,0	-	-	-	-	-	-	59,1
Total des charges liées aux prestations de retraite	97,2	71,8	34,9	45,7	10,0	14,5	6,8	4,8	1,8	1,2	18,8	6,6	18,1	332,2

Pièce 2.38 – Éléments des charges de retraite (période de dix exercices)

Éléments des charges de retraite (en millions de dollars)										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	2016	2017
Part de l'employeur des prestations acquises	133,8	146,1	131,6	137,4	148,9	177,4	196,0	161,3	176,6	185,4
Charge (recette) nette d'intérêts	(9,1)	20,6	118,2	52,9	32,0	62,7	70,4	38,2	5,4	38,2
Modifications au régime	-	-	-	-	-	-	(11,2)	(183,2)	-	
Rajustements constatés en raison de la modification du régime	-	-	-	-	-	-	-	130,9	-	
Amortissement des rajustements	30,3	159,7	87,1	99,7	106,5	194,9	132,1	53,4	60,3	52,8
Variation du rajustement de l'évaluation	(0,5)	(3,3)	(15,5)	-	-	-	-	247,0	67,5	59,1
Liquidations du régime <i>(comptabilisées dans l'exercice par suite de la conversion en une nouvelle structure de régime de retraite)</i>	-	-	-	-	-	-	(21,9)	115,0	-	-
Total des charges de retraite	154,5	323,1	321,4	290,0	287,4	435,0	365,4	562,6	309,8	335,5

* Retraité

Pièce 2.39 – Charges de retraite totales



Volatilité des charges de retraite

2.89 Les pièces 2.38 et 2.39 font ressortir la volatilité importante des charges de retraite annuelles sur une période de dix exercices. Les charges de retraite ont été les plus faibles en 2008 à 154,5 millions de dollars et les plus élevées en 2015 à 562,6 millions pour une augmentation de 408,1 millions au cours de cette période.

Charges de liquidation de régime de retraite

2.90 Les charges de retraite de l'exercice terminé le 31 mars 2015 de 562,6 millions de dollars comprenaient une charge ponctuelle au titre de la liquidation de régime de l'ordre de 115 millions en raison de la décision de la province de comptabiliser le RPENB selon la comptabilité des régimes de retraite conjoints à prestations déterminées.

*Pièce 2.40 – Éléments du solde des régimes de retraite aux fins de la comptabilité
(période de dix exercices)*

Éléments du solde des régimes de retraite aux fins de la comptabilité										
(en milliards de dollars)										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	2016	2017
Obligations estimatives au titre des prestations constituées	8,3	8,6	8,6	8,9	9,3	10,1	12,3	12,1	12,6	13,1
Valeur de l'actif des régimes	8,0	6,5	7,7	8,4	8,7	9,3	11,5	11,7	11,7	12,5
Situation des régimes de retraite avant les rajustements comptables	0,3	2,1	0,9	0,5	0,6	0,8	0,8	0,4	0,9	0,6
Rajustements comptables	(0,5)	(2,3)	(1,1)	(0,7)	(0,9)	(1,0)	(0,8)	0,2	(0,3)	0,1
Solde des régimes de retraite aux fins de la comptabilité	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,3)	(0,2)	0,0	0,6	0,6	0,7

Remarque : Les chiffres de 2014 représentent les chiffres des états financiers audités sans aucun retraitement des exercices ultérieurs.

**Retraité*

Précisions sur le solde des régimes de retraite de la province

2.91 La pièce 2.40 présente l'historique du solde de tous les régimes de retraite de la province présentés dans les états financiers consolidés aux fins de la comptabilité ainsi que les éléments importants du calcul de ces soldes pour les dix derniers exercices. Il est important de noter que le solde des régimes de retraite diffère de la charge de retraite. Dans la pièce 2.40, le solde des régimes de retraite aux fins de la comptabilité est le montant figurant à l'état de la situation financière (ou bilan) de la province.

Volatilité des cotisations aux régimes de retraite

2.92 La pièce 2.41 compare les charges de retraite annuelles aux cotisations versées par la province aux différents régimes de retraite.

Pièce 2.41 – Charges de retraite et cotisations

Charges de retraite et cotisations (en millions de dollars)										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	2016	2017
Charges de retraite	154,5	323,1	321,4	290,0	287,4	435,0	365,4	562,6	309,8	335,5
Cotisations de l'employeur	272,8	288,6	307,8	313,3	327,0	350,8	216,5	260,9	257,2	259,7
Excédent (insuffisance) des cotisations de l'employeur par rapport aux charges de retraite	118,3	(34,5)	(13,6)	23,3	39,6	(84,2)	(148,9)	(301,7)	(52,6)	(75,8)

Remarque : Les chiffres de 2014 proviennent d'états financiers audités sans aucun retraitement des exercices ultérieurs.

*Retraité

2.93 La pièce 2.41 montre que pour sept des dix derniers exercices, les cotisations de la province à ses différents régimes de retraite ont été inférieures aux charges de retraite annuelles, tandis que pour trois des dix derniers exercices, les cotisations de l'employeur dépassent le montant des charges de retraite. Au cours des dix derniers exercices, la province a versé 530,1 millions de dollars en cotisations en moins que les charges de retraite.

2.94 L'augmentation importante de l'insuffisance des cotisations de l'employeur par rapport aux charges de retraite au cours de l'exercice 2015 (301,7 millions de dollars) est liée à une charge ponctuelle de liquidation de régime de 115 millions pour le RPENB par suite de la décision de la province d'appliquer la comptabilité des régimes de retraite conjoints à prestations déterminées.

Cotisations de retraite pour les deux principaux régimes de la province

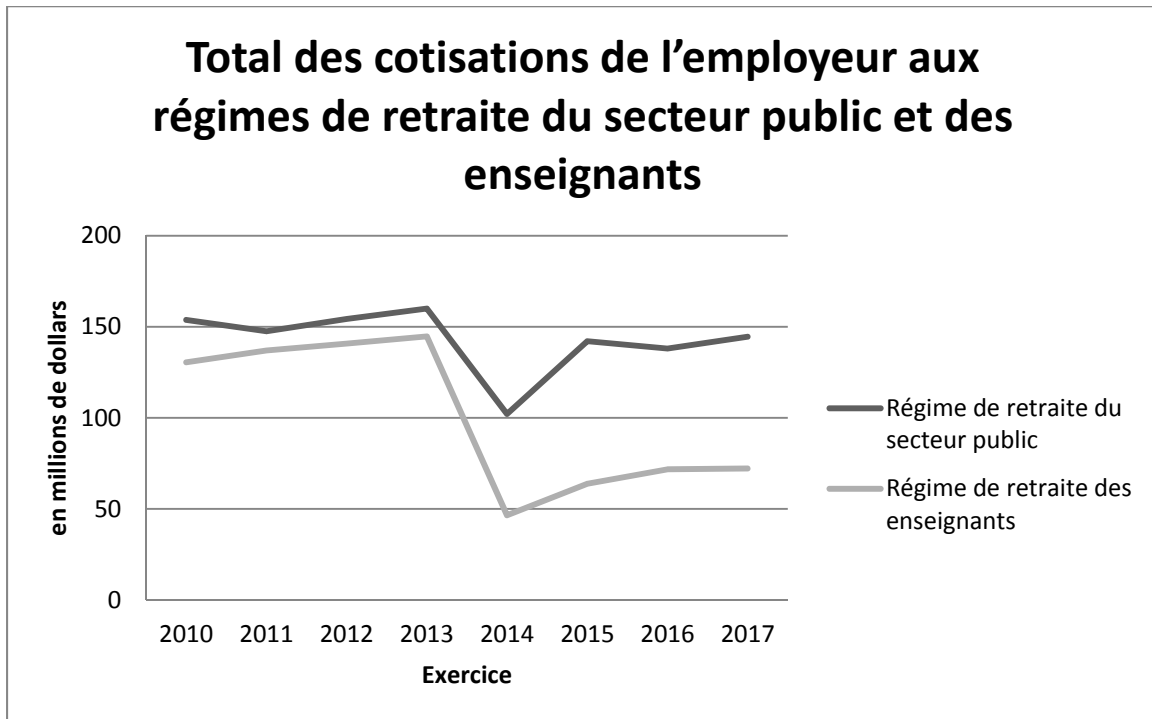
2.95 Les pièces 2.42 et 2.43 donnent des précisions sur les cotisations de retraite de 2010 à 2017 pour les deux principaux régimes de retraite de la province, soit le régime en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* (LPRSP), maintenant le RRSPNB, et celui en vertu de *Loi sur la pension de retraite des enseignants* (LPRE), maintenant le RPENB.

Pièce 2.42 – Cotisations de retraite pour les régimes RRSPNB/RRPSP/LPRSP et RPENB/LPRE

Cotisations de retraite pour les régimes RRSPNB/RRPSP/LPRSP et RPENB/LPRE (en millions de dollars)							
Exercice	Régime	Cotisations des employés	Cotisations de l'employeur ¹			Total des cotisations des employés et de l'employeur	Ratio des cotisations de l'employeur par rapport à celles des employés
			Normales	Paiements spéciaux	Total des cotisations de l'employeur		
2017	RRSPNB	95,8	144,5	-	144,5	240,3	1,51
	RPENB	63,9	72,1	-	72,1	136,0	1,13
2016	RRPSP	93,4	138,0	-	138,0	231,4	1,53
	RPENB	59,2	71,7	-	71,7	130,9	1,28
2015	RRPSP	101,2	142,1	-	142,1	243,3	1,40
	RPENB	56,0	63,8	-	63,8	119,8	1,14
2014	RRPSP	73,1	102,1	-	102,1	175,2	1,40
	LPRE	47,7	46,5	-	46,5	94,2	0,97
2013	LPRSP	70,9	92,1	67,9	160,0	230,9	2,26
	LPRE	47,9	46,1	98,6	144,7	192,6	3,02
2012	LPRSP	71,5	89,4	64,9	154,3	225,8	2,16
	LPRE	47,8	46,4	94,4	140,8	188,6	2,94
2011	LPRSP	71,2	84,3	63,2	147,5	218,7	2,07
	LPRE	47,3	45,1	91,9	137,0	184,3	2,90
2010	LPRSP	69,6	92,8	61,0	153,8	223,4	2,21
	LPRE	45,9	41,9	88,6	130,5	176,4	2,84
Total 2010 à 2017	RRPSP	646,7	885,3	257,0	1 142,3	1 789,0	1,77
	RPENB	415,7	433,6	373,5	807,1	1 222,8	1,94

¹ Les cotisations de l'employeur au RRSPNB/RRPSP/LPRSP englobent les cotisations de la province, des sociétés de la Couronne et des autres participants.

Pièce 2.43 – Total des cotisations de l'employeur aux régimes de retraite du secteur public et des enseignants



2.96 Nous avons constaté dans la pièce 2.42 que le total des cotisations de l'employeur avait augmenté de 6,5 millions de dollars pour le RRSPNB (RRPSP) et de 0,4 million pour le RPENB au cours de l'exercice 2017 par rapport à 2016. Il est important de noter qu'il n'y a pas eu de paiements spéciaux pour le RRSPNB ou le RPENB dans les exercices 2017, 2016, 2015 et 2014.

Annexe I – Information sur les régimes de retraite

Abréviation du nom du régime de retraite	Nom du régime de retraite	Date à laquelle les obligations et actifs au titre des régimes sont mesurés
RRSPNB	Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick	31 mars
RPENB	Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick	31 mars
H-SCFP	Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du SCFP	31 décembre
H-CES	Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick	31 décembre
FS-SI et P	Pension Plan for Nursing and Paramedical Employees of New Brunswick Nursing Homes	31 mars
FS-G et S	Pension Plan for General and Service Employees of New Brunswick Nursing Homes	31 mars
FS-direction	Pension Plan for Management Employees of New Brunswick Nursing Homes	31 mars
Juges	<i>Loi sur la Cour provinciale et Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale</i>	31 mars
Députés	<i>Loi sur la pension de retraite des députés et Loi sur la pension des députés</i>	31 mars
École-cadres	Régime de pension du personnel-cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	31 décembre
SCFP 1253	Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	31 décembre
SCFP 2745	Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	31 décembre
RRC	Régime de retraite complémentaire	31 mars

Chapitre 3

Points découlant de notre audit des états financiers de la province

Contenu

La province reçoit une opinion d’audit sans réserve en 2017.....	57
Constatations importantes durant l’exercice.....	58
Annexe I – Objectifs de l’audit.....	67
Annexe II – Perte par suite de fraude, de faute ou d’erreur.....	69
Annexe III - Constatations importantes	70

Points découlant de notre audit des états financiers de la province

La province reçoit une opinion d'audit sans réserve en 2017

- 3.1** Le 22 août 2017, la vérificatrice générale a signé une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.
- 3.2** L'opinion indique que les états financiers consolidés de la province sont présentés conformément aux normes comptables pour le secteur public. Nous sommes très heureux d'avoir été en mesure de formuler une opinion sans réserve cette année.
- 3.3** Pour nous former une opinion sur les états financiers consolidés de la province, nous effectuons des travaux d'audit sur les principaux programmes et activités des ministères et des sociétés de la Couronne. Nous auditons en outre les principaux postes de recettes et un échantillon de dépenses prélevé parmi les ministères. De plus, nous examinons les contrôles internes des principaux systèmes informatisés.

Constatations de l'audit

- 3.4** Dans le cadre de la plupart des audits, il y a lieu de discuter de certaines constatations de l'audit avec la direction. Les constatations qui découlent de notre audit du 31 mars 2017 n'ont pas été suffisamment importantes en termes quantitatifs et qualitatifs pour modifier notre opinion sur les états financiers consolidés. Nous avons l'habitude de faire rapport de ces points aux hauts fonctionnaires des ministères visés et de leur demander de répondre. Les constatations et les recommandations importantes qui découlent de notre audit des états financiers consolidés de la province sont présentées dans une lettre au contrôleur provincial. Elles sont aussi résumées dans le rapport destiné au comité d'audit de la province. Nous avons choisi de souligner les plus importantes de nos constatations dans ce chapitre.

3.5 Si certaines de ces constatations n'apparaissent pas dans le présent rapport, c'est que nous considérons qu'elles ne sont pas suffisamment importantes pour les porter à l'attention de l'Assemblée législative, ou parce qu'attirer l'attention du public sur des faiblesses de contrôle interne avant qu'elles ne soient corrigées pourrait entraîner la perte de biens publics. Pour mieux comprendre le contexte de nos objectifs d'audit, veuillez consulter l'annexe I.

3.6 Notre audit des états financiers consolidés de la province du 31 mars 2017 a donné lieu à plusieurs constatations. Nous examinons les constatations découlant de nos travaux afin de déterminer lesquelles sont importantes. Pour ce faire, nous évaluons :

- l'ampleur de la somme impliquée,
- le risque que la constatation puisse être la cause d'une perte ou d'une erreur importante à l'avenir,
- le nombre de fois où la constatation s'est avérée,
- si la constatation s'est répétée dans plusieurs ministères,
- si la constatation a été signalée au cours d'un exercice antérieur,
- si nous estimons que la constatation est importante dans son ensemble.

Constatations importantes durant l'exercice

3.7 Les faits saillants de nos constatations importantes sont présentés à la pièce 3.1. De façon générale, nous sommes heureux du nombre de recommandations des exercices antérieurs qui ont été mises en œuvre en 2017. Nous espérons que toutes les constatations qui restent seront corrigées avant le cycle d'audit de l'exercice suivant.

Pièce 3.1 – Faits saillants et thèmes récurrents

Thème	Constatation	Destinataire de la constatation	Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2017	Préoccupation dans ce domaine déjà soulignée dans le rapport de la VG de 2016	Préoccupation dans ce domaine déjà soulignée dans le rapport de la VG de 2015	Numéro de paragraphe
Préoccupations d'ordre comptable	Présentation d'information sur les régimes de retraite	BC ¹	Oui	Oui	Non	3.44
	Accords sur le niveau de service avec Vestcor non signés	BDPRH ²	Oui	Non	Non	3.45
	Achèvement en temps opportun des audits des sociétés de la Couronne et autres entités gouvernementales	BC ³	Oui	Oui	Oui	3.46
	Classement d'Énergie NB comme entreprise publique	BC ¹	Oui	Non	Non	3.47

Les constatations ombrées indiquent qu'une préoccupation dans ce domaine a également été relevée dans les rapports de la VG de 2016 ou de 2015.

¹Bureau du contrôleur, ministère du Conseil du trésor

²Conseil du trésor - Bureau du dirigeant principal des ressources humaines

³Les constatations n'étaient pas adressées au BC avant 2017

3.8 De façon générale, les réponses des ministères indiquent qu'ils étaient en accord avec nos recommandations et qu'ils ont l'intention de donner suite à nos préoccupations au cours de l'exercice qui vient.

3.9 Bien que nous n'ayons pas relevé de cas importants de fraude, de vol ou d'erreur, comme nous le mentionnons plus loin à l'annexe II, l'existence des constatations présentées à la pièce 3.1 augmente le risque de perte ou d'erreur dans les états financiers consolidés de la province. Il y aurait lieu de régler ces points avant le prochain cycle d'audit.

Détails des constatations importantes

3.10 Les détails de nos observations et recommandations ainsi que les réponses des ministères aux constatations importantes soulignées dans ce chapitre sont présentés à l'annexe III.

**Commentaires
supplémentaires**

3.11 Au cours de notre audit de 2017 des états financiers consolidés de la province, nous avons constaté des préoccupations d'ordre comptable importantes. Nous avons aussi eu des constatations par rapport aux préoccupations d'ordre comptable dans nos rapports annuels de 2016 et 2015.

**Préoccupations
d'ordre comptable**

3.12 De façon générale, les constatations en matière de comptabilité traitent principalement de l'application appropriée de normes comptables ou d'autres préoccupations d'ordre comptable.

3.13 Le thème de préoccupations d'ordre comptable a été notamment le domaine où nous avons constaté la plus grande mise en œuvre des recommandations découlant de nos audits d'exercices antérieurs, dont : la présentation des chiffres du budget, la comptabilisation des collectes de fonds par les écoles et la présentation au net des actifs et des passifs.

3.14 Les préoccupations d'ordre comptables des exercices antérieurs persistent dans les domaines de la présentation d'information sur les régimes de retraite et l'achèvement en temps opportun des audits des sociétés de la Couronne et autres entités gouvernementales (tel que signalé dans notre chapitre traitant des sociétés de la Couronne dans les exercices antérieurs). De même, nous avons eu en 2017 de nouvelles constatations dans des domaines, telles que les accords sur le niveau de service avec Vestcor non signés et le classement d'Énergie NB comme entreprise publique. Étant donné l'importance de ces constatations, nous espérons qu'elles seront réglées avant le prochain audit.

Constatations relatives aux technologies de l'information

Audit des systèmes et des technologies de l'information de la province

3.15 Dans le but d'établir une opinion sur les états financiers de la province, nous documentons les contrôles et effectuons des tests sur les opérations traitées par les principaux systèmes de technologie de l'information financière. Certains de ces travaux sont effectués de manière cyclique. Nous avons aussi documenté les contrôles liés à l'infrastructure de technologie de l'information de la province dans son ensemble. La pièce 3.2 énumère les systèmes de TI que nous avons examinés l'an dernier.

Pièce 3.2 – Systèmes de TI examinés l'an dernier

Ministère	Travaux effectués sur les TI
Éducation et Développement de la petite enfance (EDPE)	Système de paie des enseignants
Finances	Système de l'impôt foncier (Ptax)
Service Nouveau-Brunswick (SNB) (y compris l'ancienne Agence des services internes du Nouveau-Brunswick)	Système de la paie SIRH (SIRH)
	Système de saisie des données Oracle (IPM)
	Infrastructure des TI
	Système d'évaluation foncière (EvAN)***
Bureau du contrôleur (BC)	Systèmes financiers Oracle (Oracle)
Développement social (DS)	Système des soins de longue durée (Familles NB)
	Système des paiements d'aide sociale (NB Cas)
Santé	Système de l'Assurance-maladie

*** – Nous avons effectué des travaux sur ce système dans le cadre de notre examen spécial des évaluations foncières. Nos constatations sont présentées dans le chapitre 2 du volume III.

Thèmes clés

3.16 Nous ne présentons pas publiquement tous les détails concernant nos travaux quant aux systèmes de TI en raison de la nature spécialisée de plusieurs de nos constatations et, comme nous l'indiquions précédemment dans ce chapitre, en raison du risque de perte de biens publics si des détails de telles constatations étaient présentées. Nous présentons plutôt un résumé de nos constatations, regroupées par thème clé, pour chaque ministère responsable. Ces renseignements figurent dans la pièce 3.3.

Pièce 3.3 - Constatations relatives aux technologies de l'information – Thèmes clés

Thème	Constatation	Destinataire de la constatation
Remplacement de systèmes	Système de paie des enseignants	EDPE
	Système de la paie SIRH	SNB (SIRH)
	Système de saisie de factures Oracle	SNB (IPM)
Séparation des tâches	Système de l'impôt foncier	Finances (Ptax)
	Accès aux renseignements des fournisseurs	SNB (IPM)
	Examen du cumulatif de la paie estivale	EDPE
Sécurité des TI	Accès excessifs	BC (Oracle), SNB (IPM) Finances (Ptax)
	Désactivation de l'accès	SNB (Infrastructure des TI), SNB (IPM)
	Gestion des comptes	SNB (IPM)
	Sécurité des données	SNB (IPM)
	Surveillance de l'accès des super-utilisateurs	SNB (SIRH)
	Gestion de l'accès au réseau	SNB (Infrastructure des TI)
Intégrité, exactitude et exhaustivité des données	Qualité des données des congés de maladie	EDPE
Non-respect des politiques, des normes et des directives	Examens annuels de dossiers	DS (Familles NB)
Autres observations découlant de nos travaux sur les TI	Plans antisinistres et de continuité des activités	SNB (SIRH), BC (Oracle)

3.17 Nous n'avons connaissance d'aucune perte importante de biens publics ni d'aucune erreur qui aurait découlé des constatations notées à la pièce 3.3. Cependant, nous nous inquiétons de l'éventualité de pertes de biens ou d'erreurs futures. À la lumière des constatations indiquées à la pièce

3.3 à l'égard de la sécurité des TI, nous nous inquiétons aussi des atteintes potentielles à la confidentialité des renseignements et à la vie privée dans l'éventualité où aucun correctif ne serait apporté aux constatations.

3.18 Cette année encore, le nombre de systèmes de TI ayant besoin d'être remplacés ou modernisés nous intéresse particulièrement. L'échéancier de remplacement de ces vieux systèmes demeure une source d'inquiétude. Nous comprenons que ces trois systèmes obsolètes seront remplacés par un nouveau système pangouvernemental qui englobera l'approvisionnement et la chaîne logistique, les ressources humaines, les ressources financières et la gestion des relations avec les clients. Nous allons continuer de surveiller et de faire rapport sur l'évolution de la mise en œuvre du système dans les rapports à venir.

3.19 Il y a lieu de souligner que notre travail visait principalement à établir l'incidence sur l'audit des états financiers. Les risques découlant de questions reliées aux activités ou à la protection de la confidentialité et de la vie privée sont indiqués lorsqu'ils sont observés, mais ils ne constituent pas le point central de nos travaux.

Remplacement de systèmes

3.20 Comme nous l'indiquions plus haut, cette année, nous avons repéré trois systèmes de TI qui ont besoin d'être remplacés ou modernisés. Comme nous l'avons relevé au cours de l'année précédente, le système de paie des enseignants d'EDPE est encore à risque de défaillance, le système de paie SIRH de SNB cessera de bénéficier de tout soutien après 2017 et le système IPM (utilisé pour la saisie des factures de fournisseurs à des fins de paiement) n'est plus entièrement soutenu par le fournisseur. Nous avons cependant remarqué que SNB a élaboré des procédures de rechange pour le traitement des paiements advenant une défaillance du système IPM.

3.21 Comme nous l'indiquions au paragraphe 3.18, ces trois systèmes seront remplacés par un nouveau système pangouvernemental dont l'approvisionnement relève conjointement de SNB et du Conseil du Trésor. Le projet est actuellement à mi-parcours du processus d'approvisionnement. Une demande de proposition a été publiée en septembre et l'équipe chargée du projet évalue actuellement les soumissions reçues.

3.22 Comme nous l'avons déjà mentionné, il est essentiel de remplacer ces systèmes obsolètes. En ce qui concerne le

Le système de paie des enseignants, nous avons noté que les mesures de sécurité qui s'y rattachent étaient très faibles, qu'un seul entrepreneur en assure, sans remplaçant, le soutien technique et que le système est exploité sur du vieux matériel informatique obsolète. Le système a plus de 20 ans et est à risque de défaillance. Cette année, nous avons recommandé qu'EDPE procède à la mise à jour de ses évaluations des risques pour ce système et, plus particulièrement, qu'il élabore des procédures de surveillance visant à prévenir et à détecter les fraudes dans le système de paie.

- Séparation des tâches** **3.23** Cette année, nous avons relevé trois constatations à l'égard de la séparation des tâches. Le maintien d'une séparation des tâches appropriée contribue à réduire le risque de fraude ou d'erreur à l'égard des processus financiers et se révèle essentiel à un environnement de contrôle solide. Bien que nos trois constatations soient de nature différente, elles se soldent tout de même par des risques pour l'organisation (Finances, SNB, EDPE).
- 3.24** Nous avons constaté :
- qu'il était possible d'enregistrer ou de modifier des renseignements bancaires sans approbation ni vérification de la part d'une autre personne;
 - que l'accès au système permettait aux utilisateurs de sélectionner des éléments à radier et d'approuver ces radiations;
 - que les rôles et les responsabilités établissant la séparation des tâches pour un système demeurent à vérifier et à approuver;
 - que les renseignements requis en vue de la préparation d'estimations financières n'étaient pas vérifiés par une deuxième personne.
- Sécurité des TI – accès excessifs** **3.25** Nous avons constaté deux situations d'accès excessifs à des systèmes.
- Dans le cas de deux systèmes, nous avons constaté que l'accès à des fichiers sensibles, notamment des fichiers de paiement, des images et des pistes d'audit n'était pas limité aux personnes qui en avaient besoin. Les fichiers étaient conservés dans un emplacement partagé du réseau, faisant ainsi augmenter les risques de manipulation de données ou de divulgation de renseignements potentiellement confidentiels.
 - Dans le cas d'un autre système, nous avons observé des

progrès à l'égard de la surveillance de l'accès de la part de l'équipe de développement et de soutien en matière de TI. Des procédures supplémentaires s'imposent, toutefois, pour réduire le risque d'opérations inappropriées et non autorisées et de modifications du système.

***Sécurité des TI –
Désactivation de
l'accès***

3.26 Nous avons relevé des constatations dans deux de nos audits de SNB en lien avec la désactivation de l'accès aux systèmes. Nous avons repéré des cas où l'accès des utilisateurs n'était pas désactivé en temps opportun, des situations où les comptes de base de données n'étaient pas désactivés une fois que l'accès n'était plus requis et des employés ayant accès à des systèmes alors qu'un tel accès n'était plus nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

3.27 La désactivation des comptes d'utilisateurs en temps opportun et une vérification annuelle de l'affectation des accès des utilisateurs réduisent les risques d'opérations non autorisées de la part d'anciens employés ou d'employés actuels, de perte ou de corruption de données, ainsi que de divulgation de renseignements confidentiels de l'organisation.

***Sécurité des TI –
Gestion des comptes***

3.28 Dans le cadre de notre audit de SNB (IPM), nous avons observé que les mots de passe de deux comptes de bases de données partagés entre deux personnes n'avaient pas été modifiés depuis 2010. En ne modifiant pas les mots de passe régulièrement, on s'expose à une augmentation du risque de fraude ou d'erreur découlant de l'accès non autorisé aux données. Le partage des comptes du système a des conséquences sur l'imputabilité, puisqu'il devient alors difficile de déterminer qui est responsable des modifications d'un système.

***Sécurité des TI –
Surveillance de l'accès
des super-utilisateurs***

3.29 Notre audit du SIRH de SNB a révélé un problème à l'égard de l'approbation et de la surveillance des comptes de super-utilisateurs. Les comptes de super-utilisateurs sont dotés d'un puissant accès au système et requièrent des contrôles de surveillance appropriés pour réduire les risques de changements non autorisés ou de mise à jour du système et des données.

***Intégrité, exactitude et
exhaustivité des
données***

3.30 Notre audit d'EDPE a révélé une constatation à l'égard de l'intégrité, de l'exactitude et de l'exhaustivité des données. La constatation est liée à la qualité des données de congés de maladie des enseignants. Nous avons repéré des erreurs dans les renseignements fournis aux actnaires aux

fins de l'estimation du passif au titre des congés de maladie de la province. La transmission de renseignements inexacts aux actuaires compromet la précision de l'estimation et se répercute ultimement sur les résultats financiers de la province.

Non-respect des politiques, des normes et des directives

3.31 Nos travaux reliés à DS (Familles NB) ont révélé trois situations, sur 15 éléments évalués, dans lesquelles les examens annuels de dossier n'étaient pas à jour selon les exigences des directives ministérielles. Les examens de dossier réguliers et les contacts avec les clients contribuent à réduire les risques d'inadéquation du niveau de soin prodigué aux clients pour bien répondre à leurs besoins.

Autres observations – Plans antisinistres et de continuité des activités

3.32 Deux audits ont révélé des problèmes à l'égard des plans antisinistres et de continuité des activités. Dans l'un de ces cas, le plan était périmé et dans l'autre cas, le plan n'avait fait l'objet d'aucun essai depuis plus de trois ans. Le fait d'avoir un plan antisinistres dûment documenté et éprouvé contribue à faire en sorte que les systèmes puissent être récupérés advenant un sinistre.

Annexe I – Objectifs de l’audit

3.33 Notre examen des questions traitées dans le présent chapitre de notre rapport a été réalisé conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada, y compris les contrôles par sondages et autres procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Les questions dont il est fait rapport ne devraient pas servir à tirer des conclusions quant à la conformité ou à la non-conformité des questions qui ne sont pas signalées.

3.34 Nous obtenons une assurance raisonnable sur les chiffres des états financiers, car il ne serait pas rentable d’obtenir une assurance absolue – nos auditeurs ne peuvent pas examiner chaque transaction.

3.35 En appliquant des procédures d’audit qui permettent de tester l’exactitude ou le caractère raisonnable des chiffres présentés dans les états financiers, nous atteignons le degré d’assurance que nous souhaitons. Nous utilisons des procédures d’audit comme retracer les documents justificatifs d’échantillons d’opérations, tester l’efficacité de certains contrôles internes, confirmer les soldes de fin d’exercice auprès de tiers et examiner le caractère raisonnable des estimations.

3.36 Étant donné que les objectifs de tels travaux d’audit sont limités, il est possible qu’ils ne permettent pas de repérer les questions qui pourraient être mises au jour au cours d’examens plus exhaustifs ou d’examens spéciaux. Cependant, ils révèlent souvent des faiblesses ou des domaines d’intérêt que nous pourrions choisir d’approfondir au cours de travaux d’audit futurs.

Responsabilités relatives au processus d’audit

3.37 Le gouvernement est chargé de la préparation et du contenu des états financiers consolidés de la province. La déclaration de responsabilité au début du volume 1 des Comptes publics est signée par le ministre des Finances, au nom du gouvernement. Le contrôleur est chargé de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Dans la préparation des états financiers, le gouvernement doit faire des estimations importantes, car toute l’information n’est pas connue ou déterminable au moment d’achever les états. Voici des exemples de domaines pour lesquels la direction a fait des estimations dans les états financiers : provision pour pertes sur prêts et créances,

éventualités, avantages sociaux futurs, passifs environnementaux, nouvelles cotisations des recettes fiscales d'exercices antérieurs, taux d'amortissement des immobilisations corporelles et calendrier des travaux de réhabilitation de routes effectués en vertu de contrats de partenariat public privé (qui peuvent ne pas refléter le moment où les travaux ont été réellement achevés par les entrepreneurs et peuvent influencer sur le classement des versements à titre de charges payées d'avance, charges à payer ou immobilisations corporelles).

3.38 Notre bureau est chargé de l'audit des états financiers de la province. Un audit fournit l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers de la province sont exempts d'anomalies significatives. Une anomalie significative désigne un élément ou un groupe d'éléments manquant ou erroné qui pourrait modifier les décisions des utilisateurs raisonnablement informés des états financiers. Le seuil de tolérance par rapport aux erreurs ou aux anomalies est une question de jugement.

Annexe II – Perte par suite de fraude, de faute ou d’erreur

3.39 Le paragraphe 17(2) de la *Loi sur le vérificateur général* précise que nous pouvons informer l’Assemblée législative de la découverte de cas de fraude ou de toute autre activité illégale.

3.40 Au cours de nos travaux, nous avons pris connaissance des pertes qui suivent. Notre travail ne vise pas à repérer tous les cas possibles de pertes; il ne serait donc pas approprié de conclure que toutes les pertes ont été repérées.

Ministère du Développement de l’énergie et des ressources	6 950 \$
Matériel manquant dans diverses régions	
Ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance	3 883 \$
Matériel manquant	
Ministère des Transports et de l’Infrastructure	16 154 \$
Matériel manquant	
Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture	3 500 \$
Matériel manquant	
Ministère de la Justice et de la Sécurité publique	3 054 \$
Espèces et matériel manquants	
Ministère de l’Environnement et des Gouvernements locaux	140 \$
Matériel manquant	
Ministère de l’Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	125 \$
Espèces manquantes	

3.41 Les incidents d’introduction par effraction, les incendies et le vandalisme ne sont pas compris dans les pertes signalées par notre bureau.

3.42 La province fait rapport dans le volume 2 des Comptes publics du montant des pertes au chapitre des biens corporels publics (autres que des écarts d’inventaire négatifs).

3.43 En 2017, la province a signalé des pertes au chapitre des biens corporels publics de 33 806 \$ contre 259 700 \$ en 2016.

Annexe III – Constatations importantes

3.44	Présentation d'information sur les régimes de retraite	
<p>Nous avons de nouveau observé que de l'information détaillée sur les régimes de retraite s'élevant à 13 milliards de dollars n'était pas fournie régime par régime dans les états financiers de la province. C'était la pratique dans le passé d'inclure cette information dans les notes afférentes aux états financiers de la province jusqu'en 2014 même si les normes comptables canadiennes pour le secteur public ne l'exigeaient pas. Nous sommes d'avis que l'information sur les régimes de retraite, ainsi que celle sur les allocations de retraite, devraient être incluses chaque exercice régime par régime afin de donner plus d'information détaillée et transparente aux lecteurs des états financiers de la province. Nous soulignons qu'à la réunion du Comité d'audit du 17 août 2017, le Bureau du contrôleur a accepté de fournir cette information l'an prochain.</p>		
Recommandation	Commentaires de la direction	
<p>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur présente dans les états financiers de l'information sur les régimes et les allocations de retraite, régime par régime.</p>	<p><i>À l'avenir, le Bureau du contrôleur s'engage à communiquer les renseignements relatifs aux indemnités de pension et de retraite en fonction de chaque régime dans les états financiers consolidés.</i></p>	
<p>Date cible de la mise en œuvre : <i>Mise en œuvre avant le 31 mars 2018</i></p>		

3.45	Accords sur le niveau de service avec Vestcor non signés	
<p>Nous avons constaté que le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (BDPRH) du Conseil du Trésor n'avait pas signé les accords sur le niveau de service avec Vestcor (l'administrateur du régime pour les programmes d'avantages sociaux de la province) pour les services d'administration quotidienne pour certains programmes d'avantages sociaux régis par la province. Sans des accords signés avec Vestcor, la province est exposée au risque qu'elle puisse ne pas être d'accord avec les frais ou les services rendus.</p>		
Recommandation	Commentaires de la direction	
<p>Nous recommandons que le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines du Conseil du Trésor signe les accords sur le niveau de service avec Vestcor pour l'administration des régimes d'avantages sociaux de la province.</p>	<p><i>Les comités directeurs des programmes d'avantages sociaux des employés et des régimes de retraite comptent parmi leurs membres des représentants du Conseil du Trésor. Les comités directeurs sont chargés de l'établissement du budget des régimes, de la surveillance et du contrôle des coûts d'administration, de la mise en œuvre d'indicateurs de rendement clés, des normes de service et de la gestion des risques relatifs aux régimes.</i></p> <p><i>Le Conseil du Trésor travaille actuellement sur deux ententes de service; l'une pour l'administration des avantages sociaux des employés, et l'autre pour l'administration des régimes de retraite parrainés par le gouvernement.</i></p>	
<p>Date cible de la mise en œuvre : <i>Mise en œuvre avant le 31 mars 2018.</i></p>		

3.46	Achèvement en temps opportun des audits des sociétés de la Couronne et autres entités gouvernementales	
<p>La consolidation est un processus qui regroupe tous les états financiers des sociétés de la Couronne et autres entités gouvernementales (« composantes ») dans les états financiers du périmètre comptable du gouvernement (PCG). En tant qu'auditeurs du PCG, nous sommes tenus d'évaluer le travail des auditeurs des entités externes afin d'appuyer nos travaux d'audit.</p> <p>Dans le cadre de notre sélection des auditeurs de composantes à faire l'objet d'un examen pour l'audit de 2017, nous avons remarqué trois cas où les audits n'étaient pas commencés ou achevés à la fin de juillet, soit la fin de notre travail sur place. Nous avons aussi constaté que, pour les autres auditeurs de composantes choisis, nous avons seulement en mesure d'examiner les dossiers d'audit vers la fin de notre travail sur place.</p> <p>Pour répondre aux exigences en matière d'audit, nous avons effectué d'autres procédures en auditant les soldes et les opérations importants et modifié notre propre calendrier afin de respecter les échéanciers de l'audit convenus avec le Bureau du contrôleur. Il est primordial que nous examinions les dossiers des auditeurs de composantes dans des délais plus brefs dans les exercices futurs afin de respecter les échéanciers.</p>		
Recommandation		Commentaires de la direction
<p>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur communique des délais rigoureux d'achèvement des audits aux sociétés de la Couronne et autres entités gouvernementales à l'avance de notre audit du prochain exercice.</p>		<p><i>Le Bureau du contrôleur communiquera les délais nécessaires à la réalisation des vérifications aux sociétés d'État ainsi qu'aux organismes gouvernementaux avant la vérification du prochain exercice.</i></p>
<p>Date cible de la mise en œuvre : Mise en œuvre avant le 31 mars 2018.</p>		

3.47	Classement d'Énergie NB comme entreprise publique	
	<p>Énergie NB est classée comme une entreprise publique dans le périmètre comptable du gouvernement (PCG). Ce classement exige que la province comptabilise son placement dans Énergie NB en ayant recours à la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation – une méthode qui ne combine pas tous les soldes dans le PCG. Pour continuer ce classement, Énergie NB doit satisfaire à certains critères de comptabilité, dont la capacité d'autofinancer ses activités sans l'aide de la province.</p> <p>Ces dernières années, la capacité d'Énergie NB à autofinancer ses activités a été remise en question, car :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il existe un actif réglementaire reporté de 1 milliard de dollars pour la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau, qui est appuyé par un modèle de prédiction de vraisemblance (qui ne s'est pas pleinement réalisé comme prévu); • Tandis que la dette diminue, le bénéfice net (2017 – 27 M\$, 2016 – 12 M\$) continue d'être nominal pour une entité avec un endettement important (2017 – 4,9 milliards de dollars, 2016 – 4,2 milliards de dollars); • Des dépenses importantes sont prévues à l'avenir pour la reconstruction du barrage de Mactaquac, ce qui imposera un fardeau sur ses liquidités. <p>Au cours de notre audit, nous avons effectué une évaluation pour confirmer que l'entité continue de satisfaire aux critères de comptabilité et puisse ainsi continuer d'être classée comme entreprise publique. Cependant, c'est le Bureau du contrôleur qui devrait préparer cette évaluation chaque année, en collaboration avec Énergie NB.</p>	
	<p>Recommandation</p> <p>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur effectue chaque année une évaluation comptable du classement d'Énergie NB comme entreprise publique. Cette évaluation devrait être conservée à des fins d'audit et être disponible à l'avance de l'audit du prochain exercice. Chaque année, l'analyse devrait inclure une discussion des critères de comptabilité et des calculs actualisés du modèle de vraisemblance pour s'assurer que l'actif réglementaire reporté demeure recouvrable.</p>	<p>Commentaires de la direction</p> <p><i>Le Bureau du contrôleur réalisera l'évaluation de la comptabilité en suivant la recommandation.</i></p>
	<p>Date cible de la mise en œuvre : <i>Mise en œuvre avant le 31 mars 2018.</i></p>	

Chapitre 4

Points découlant de nos audits des organismes de la Couronne et des demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral

Contenu

Introduction.....	77
Faits saillants et thèmes récurrents	79
Conclusion.....	88
Annexe I - Objectifs d'audit.....	90

Points découlant de nos audits des organismes de la Couronne et des demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral

Introduction

4.1 Dans le présent chapitre, nous abordons nos constatations et recommandations importantes ayant trait à nos audits des états financiers des organismes de la Couronne et des demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral.

4.2 Nous effectuons un audit des états financiers annuels des sociétés de la Couronne, des conseils, des commissions et des autres organismes suivants :

- Centre communautaire Sainte-Anne (CCSA)
- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB)
- Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick (CAANB)
- Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick (CSAJNB)
- Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick (nota : avis au lecteur, pas un audit)
- Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées (CPMPH)
- Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB)
- Curateur public – fiducies administrées (CP)
- New Brunswick Community College (NBCC)
- Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB)
- Service Nouveau-Brunswick (SNB)
- Société de développement régional (SDR)

- Société de Kings Landing (SKL)
- Société de voirie du Nouveau-Brunswick (SVNB)
- Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB)

4.3 Nous effectuons aussi l’audit de la demande de remboursement auprès du gouvernement fédéral suivante :

- Entente sur le Programme d’aide juridique et les avocats commis d’office (Aide juridique – Réclamation)

4.4 Pour nous former une opinion sur les états financiers des organismes de la Couronne et les demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral, nous effectuons des travaux d’audit sur les principaux programmes et activités des organismes de la Couronne ou des ministères. En outre, nous auditons les principaux soldes de compte et opérations, et nous examinons les contrôles internes des systèmes informatisés importants.

4.5 La plupart des audits soulèvent des questions qui doivent être discutées avec la direction. À moins que l’opinion d’audit ne soit assortie d’une réserve, ces questions, bien qu’importantes, ne comportent pas une valeur monétaire ou qualitative assez élevée pour influencer notre opinion sur les états financiers. Notre pratique est de faire rapport de ces questions aux cadres supérieurs des organismes ou ministères visés et de leur demander d’y répondre. Si certaines de ces questions ne sont pas incluses dans le présent rapport, c’est que nous considérons qu’elles ne sont pas suffisamment importantes pour être portées à l’attention de l’Assemblée législative, ou parce qu’attirer l’attention du public sur des déficiences de contrôle interne avant qu’elles soient corrigées pourrait entraîner la perte de biens publics. Pour mieux comprendre le contexte de nos objectifs d’audit, veuillez consulter l’annexe I.

4.6 Nous faisons rapport sur des constatations d’audit importantes provenant de nos travaux d’audits effectués au cours de la dernière année. Nos constatations signalées dans le présent chapitre dépendent du moment où nous achevons nos travaux d’audit par rapport au moment de l’impression de notre rapport annuel. La pièce 4.1 présente les travaux d’audit des états financiers des organismes de la Couronne effectués durant le dernier exercice où des constatations ont été relevées.

Pièce 4.1 – Organismes de la Couronne avec des travaux d’audit durant le dernier exercice où des constatations ont été relevées

Organismes de la Couronne avec des travaux d’audit durant le dernier exercice où des constatations ont été relevées	Abréviation	Fin d’exercice des états financiers complétés
Centre communautaire Sainte-Anne	CCSA	31 mars 2016
Collège communautaire Nouveau-Brunswick	CCNB	31 mars 2017
Commission de l’assurance agricole du Nouveau-Brunswick	CAANB	31 mars 2016
Commission des services d’aide juridique du Nouveau-Brunswick	CSAJNB	31 mars 2017
Commission des services d’aide juridique du Nouveau-Brunswick – Réclamation	CSAJNB	31 mars 2017
Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées	CPMPH	31 mars 2016
Curateur public – fiducies administrées	CP	31 mars 2016
Opportunités Nouveau-Brunswick	ONB	31 mars 2016 et 2017
Services Nouveau-Brunswick	SNB	31 mars 2017
Société de développement régional	SDR	31 mars 2016
Société de Kings Landing	SKL	31 mars 2016
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	SVNB	31 mars 2016
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	SLJNB	31 mars 2015 et 2016

4.7 Nos audits des états financiers des organismes de la Couronne ont donné lieu à plusieurs constatations. Nous examinons les constatations dégagées afin de déterminer lesquelles découlant de nos travaux sont importantes. Pour déterminer les constatations qui sont importantes, nous évaluons :

- l’ampleur de la somme impliquée;
- le risque que la constatation puisse être la cause d’une perte ou d’une erreur importante à l’avenir;
- le nombre de fois où la constatation s’est avérée;
- si la constatation se répète dans plusieurs entités;
- si la constatation a été signalée lors d’un exercice antérieur;
- si nous estimons que la constatation est importante dans son ensemble.

Faits saillants et thèmes récurrents

4.8 Les faits saillants et les thèmes récurrents de nos constatations importantes sont présentés à la pièce 4.2.

Pièce 4.2 – Faits saillants et thèmes récurrents

	Organisme de la Couronne / Demande de remboursement auprès du gouvernement fédéral	Préoccupation à ce sujet traitée dans le rapport de la VG de 2017	Préoccupation à ce sujet déjà traitée dans le rapport de la VG de 2016	Préoccupation à ce sujet déjà traitée dans le rapport de la VG de 2015
Préoccupations d'ordre comptable	CAANB	Oui	Oui	Oui
	CCNB	Oui	Oui	Oui
	CCSA	Mise en oeuvre	Oui	Non
	CP	Oui	Oui	Oui
	CPMPH	Oui	*	Oui
	CSAJNB	Oui	Oui	Oui
	ONB	Oui	*	s. o.
	SDR	Mise en oeuvre	Oui	Oui
	SKL	Oui	Oui	Oui
	SLJNB	Oui	Oui	Oui
	SNB	Oui	Oui	s. o.
Manque de séparation des fonctions	CAANB	Oui	Oui	Non
	CCSA	Mise en oeuvre	Oui	Oui
	CP	Oui	Oui	Oui
	CPMPH	Oui	*	Oui
	ONB	Oui	*	s. o.
	SNB	Oui	Oui	s. o.
	SKL	Oui	Oui	Oui

Les organismes de la Couronne ombrés indiquent qu'une préoccupation dans ce domaine a également été relevée dans les rapports de la VG de 2016 ou de 2015.

Suite à la page suivante

*L'audit n'avait pas été complété en temps pour la publication des résultats dans le rapport de la VG de 2016.

Pièce 4.2 – Faits saillants et thèmes récurrents (suite)

	Organisme de la Couronne / Demande de remboursement auprès du gouvernement fédéral	Préoccupation à ce sujet traitée dans le rapport de la VG de 2017	Préoccupation à ce sujet déjà traitée dans le rapport de la VG de 2016	Préoccupation à ce sujet déjà traitée dans le rapport de la VG de 2015
Préoccupations relatives à la surveillance et à la gouvernance	CAANB	Oui	Oui	Oui
	CPMPH	Oui	*	Oui
	CSAJNB	Oui	Non	Non
	ONB	Oui	*	s. o.
	SDR	Oui	Oui	Non
	SLJNB	Oui	Oui	Oui
	SNB	Oui	Oui	s. o.
	SVNB	Oui	Oui	Oui
Préoccupations relatives à la gestion financière et à la trésorerie	CAANB	Mise en oeuvre	Oui	**
	CCNB	Mise en oeuvre	Oui	**
	CCSA	Oui	Oui	**
	CPMPH	Oui	*	**
	CSAJNB	Oui	Oui	**
	CSAJNB -Réclamation	Oui	Non	**
	ONB	Oui	*	**
	SKL	Oui	Oui	**
	SDR	Non	Oui	**
	SNB	Oui	Oui	**
SVNB	Mise en oeuvre	Oui	**	
Préoccupations relatives à la comptabilité et à la documentation des estimations	CCSA	Oui	Oui	Non
	SDR	Mise en oeuvre	Oui	Oui
	SNB	Oui	Oui	s. o.
	SVNB	Oui	Oui	Oui
Gestion des ententes ou arrangements avec des tiers	CAANB	Mise en oeuvre	Oui	Oui
	CCNB	Mise en oeuvre	Oui	Oui
	NBCC	Mise en oeuvre	Oui	Oui
	SNB	Oui	Oui	s. o.

Les organismes de la Couronne ombrés indiquent qu'une préoccupation dans ce domaine a également été relevée dans les rapports de la VG de 2016 ou de 2015.

*L'audit n'avait pas été complété en temps pour la publication des résultats dans le rapport de la VG de 2016.

**Nouveau thème dans le rapport de la VG de 2016.

4.9 Les données de la pièce 4.2 ne comprennent pas les organismes de la Couronne et les demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral que nous

avons audités au cours des trois dernières années, où l'organisme est maintenant liquidé (Investir Nouveau-Brunswick et l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick) ou dont nous n'effectuons plus l'audit de l'état financier ou l'audit de la demande de remboursement auprès du gouvernement fédéral (p. ex : New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd., l'Entente sur le transfert des recettes tirées sur la taxe fédérale sur l'essence).

4.10 Le fait que certaines de ces constatations dans la pièce 4.2 ont été observées dans différents organismes est préoccupant. En raison des mêmes problèmes ayant été relevés dans différents organismes, nous avons observé au cours de nos travaux des thèmes récurrents. La pièce 4.2 énumère les organismes et les ministères dans lesquels nous avons observé ces thèmes récurrents. Étant donné l'importance des problèmes et le nombre de cas observés, nous avons choisi de souligner ces thèmes récurrents dans le présent chapitre.

Préoccupations d'ordre comptable

4.11 Nous avons relevé plusieurs préoccupations d'ordre comptable dans le cadre de nos audits des organismes de la Couronne de 2017, visant neuf d'entre eux. Des constatations d'ordre comptable avaient également été relevées pour huit de ces neuf organismes de la Couronne dans nos rapports de 2016 ou de 2015. Nous sommes heureux que nos recommandations ont été mises en œuvre dans deux organismes de la Couronne (CCSA, SDR) où nous avons exprimé des préoccupations d'ordre comptable dans le passé.

4.12 Les préoccupations d'ordre comptable devraient être résolues avant notre audit de fin d'exercice afin de s'assurer de la transmission d'information financière exacte et complète au cours de l'exercice au conseil d'administration ou à l'organe de surveillance de l'organisme de la Couronne.

4.13 Nous avons constaté que les préoccupations d'ordre comptable étaient le plus souvent liées aux situations suivantes :

- des pièces justificatives inadéquates pour les soldes et les rapprochements comptables;
- des déficiences au niveau des méthodes comptables ou des processus internes des organismes de la Couronne;

- la direction n'étant pas au courant des changements apportés aux normes comptables ou n'appliquant pas correctement les nouvelles normes comptables;
- des méthodes comptables incohérentes pour leurs différentes unités internes;
- des systèmes et des processus inefficaces pour la préparation des états financiers.

4.14 Nous sommes d'avis que les organismes de la Couronne devraient compter sur des ressources compétentes suffisantes pour s'assurer de l'application adéquate et cohérente des normes comptables.

4.15 Certaines des préoccupations d'ordre comptable signalées dans la pièce 4.2 étaient liées à des problèmes observés pendant nos audits qui ont requis que notre bureau investisse du temps pour traiter ou résoudre le problème avant d'émettre notre opinion d'audit. Notre processus d'audit des états financiers annuels n'est pas un substitut à la responsabilité du conseil d'administration ou de la direction de s'assurer qu'une expertise en comptabilité financière adéquate a été appliquée au rapport financier de l'organisme de la Couronne.

***Manque de
séparation des
fonctions***

4.16 Cette année, nous avons dénombré six organismes de la Couronne pour lesquels nous avons eu des préoccupations par rapport à la séparation convenable des fonctions. Parmi ces six organismes, cinq avaient déjà aussi fait l'objet de constatations à ce sujet dans nos rapports de 2016 ou de 2015. Nous sommes heureux de constater qu'un organisme de la Couronne (CCSA) a mis en œuvre notre recommandation de l'année antérieure.

4.17 Une séparation des fonctions adéquate permet de s'assurer que les fonctions de préparation et d'examen soient exécutées par des personnes distinctes afin d'éviter que les documents comptables ne soient pas examinés ou qu'ils soient examinés par la personne qui les a préparés. Parfois, cette mesure suppose également une séparation des fonctions appropriée dans les logiciels de comptabilité ou la mise en place de politiques appropriées pour séparer les rôles de préparation et d'approbation. Une bonne séparation des fonctions est également importante pour prévenir la perte ou le détournement d'actifs ou les occurrences de fraude ou d'erreur.

4.18 Lorsqu'ils constatent un manque de séparation des fonctions, nos auditeurs effectuent habituellement des procédures supplémentaires pour atténuer le risque de fraude ou d'erreur dans les états financiers. Nous encourageons les organismes de la Couronne à examiner leurs processus financiers pour s'assurer qu'ils sont convenablement structurés et qu'il y a des processus d'approbation appropriés.

4.19 Étant donné les récentes réorganisations d'organismes de la Couronne, nous encourageons les organismes en question à être à l'affût des problèmes potentiels de séparation des fonctions dans le cadre de leur processus de restructuration de l'organisme ou de réorganisation du personnel. Des mesures de contrôle devraient être en place pour maintenir la séparation des fonctions comptables clés avant et après toute activité de réorganisation ou de restructuration.

***Préoccupations
relatives à la
surveillance et à la
gouvernance***

4.20 Dans nos audits, nous avons relevé des préoccupations relatives aux processus de surveillance ou de gouvernance de huit organismes de la Couronne. Ces préoccupations varient d'un organisme à l'autre et concernent notamment :

- le manque de réunions régulières du conseil d'administration;
- l'absence de surveillance des décisions clés prises;
- le manque de surveillance de la gestion des risques ou du contrôle interne;
- des faiblesses relatives à l'obligation de divulgation des conflits d'intérêts;
- d'autres faiblesses relatives à la surveillance et à la gouvernance.

4.21 Nous avons noté que six de ces organismes de la Couronne avaient déjà fait l'objet de préoccupations relatives à la surveillance ou à la gouvernance dans nos rapports de 2016 ou de 2015.

4.22 La surveillance efficace, ou le « ton donné par la direction », ainsi que l'engagement du conseil d'administration pour la transparence et la responsabilité publique sont importants pour établir un solide contrôle interne et une structure de gestion des risques dans tout organisme de la Couronne. Nous encourageons les organismes de la Couronne à prendre les mesures pour

remédier aux constatations en matière de surveillance ou de gouvernance avant notre prochain audit.

Préoccupations relatives à la gestion financière et à la trésorerie

4.23 Nous avons constaté des préoccupations au sujet de la gestion financière et de la trésorerie dans sept organismes de la Couronne. Parmi ces sept organismes, quatre avaient déjà aussi fait l'objet de constatations à ce sujet dans nos rapports de 2016 ou de 2015. Nous sommes heureux de constater que trois organismes de la Couronne (CCNB, CAANB, SVNB) ont mis en œuvre nos recommandations de l'exercice antérieur.

4.24 Les préoccupations relevées comprenaient :

- la gestion de la trésorerie;
- la gestion de l'excédent accumulé;
- le décaissement de fonds à l'encontre des directives ou l'absence d'éclaircissements sur le bien-fondé d'une charge lorsque les directives sont muettes;
- le risque de fraude;
- inclusion du produit de l'assurance dans le remboursement de la réclamation;
- un manque de documents appropriés pour des cessions de biens.

4.25 Nous sommes préoccupés par la nature de ces constatations, car elles sont liées directement à la perte potentielle d'actifs, à la dépense de ressources publiques et à la gestion appropriée de biens. Elles dénotent également qu'il faut davantage de diligence envers les ressources publiques pour s'assurer que les biens sont gérés et protégés convenablement et que des pratiques appropriées en matière d'établissement et d'approbation de budget sont respectées. Nous encourageons tous les conseils d'administration et la direction des organismes de la Couronne de veiller à ce que des processus appropriés de gestion financière et de gestion de la trésorerie fonctionnent efficacement dans chacun de leurs organismes de la Couronne.

Préoccupations relatives à la comptabilité et à la documentation des estimations

4.26 Nous sommes préoccupés par le processus de comptabilité et de documentation relatif aux estimations dans trois audits d'états financiers d'organismes de la Couronne. Tous les trois organismes avaient fait l'objet de constatations sur les estimations dans nos rapports de 2016

ou de 2015.

4.27 Les préoccupations relatives aux estimations ont été relevées pour des valeurs importantes d'immobilisations corporelles, des soldes déterminés selon une méthode actuarielle ainsi que l'évaluation de créances. Nous sommes heureux de constater qu'un organisme de la Couronne (SDR) avait mis en œuvre une recommandation de l'exercice antérieur portant sur ses processus touchant les estimations.

4.28 Les estimations supposent le recours au jugement pour évaluer des montants inconnus ou incertains. Les normes actuelles d'audit requièrent que nous examinions les estimations avec plus de rigueur qu'auparavant, notamment en ce qui a trait à l'examen de l'exactitude des estimations en les comparant aux résultats connus et aux antécédents d'exactitude. Il s'agit d'un processus important pour assurer que les estimations soient les plus exactes possible.

***Gestion des ententes
ou arrangements
avec des tiers***

4.29 Cette année, nous avons relevé des préoccupations au sujet de la surveillance et de la gestion d'ententes ou d'arrangements avec des tiers pour un organisme de la Couronne (SNB) qui a fait l'objet de la même préoccupation traitée dans notre rapport de 2016.

4.30 En particulier, nous avons constaté au moment de notre audit de 2017 que SNB n'avaient pas d'ententes signées avec deux régions régionales de la santé (RRS) et le ministère du Développement social (MDS) pour les services de buanderie dans les foyers de soins. Nous avons été informés que des ententes avaient été rédigées (datées de 2015), mais que ni les RRS ni le MDS ne les avaient signées.

4.31 Nous avons constaté trois organismes de la Couronne (CCNB, NBCC, CAANB) avaient mis en œuvre des recommandations de l'exercice précédent portant sur la gestion des ententes ou arrangements avec des tiers.

4.32 Notre préoccupation au sujet de la gestion des ententes et des arrangements avec des tiers pourrait également être valable pour les autres organismes de la Couronne que nous n'auditions pas. Nous encourageons tous les organismes de la Couronne à veiller à une compréhension clairement documentée des responsabilités, des droits et des obligations afin d'appuyer les décisions comptables importantes contenues dans leurs états financiers.

Pertinence pour les autres organismes de la Couronne

4.33 Nous constatons qu'un certain nombre de ces thèmes provenant des audits des organismes de la Couronne ont été soulevés dans nos rapports des exercices antérieurs. Nous encourageons la direction de tous les organismes de la Couronne à examiner ces faits saillants et ces thèmes afin de considérer s'il faut apporter d'autres améliorations ou rajustements dans leurs propres organismes.

Préoccupations constantes au sujet des systèmes de TI depuis la fusion de SNB

4.34 Nous avons de nouveau observé cette année dans le cadre de notre audit de SNB qu'il utilise trois systèmes d'information financière distincts et trois systèmes de paie distincts. Cette structure présente des risques importants d'erreur ou de dédoublement et crée de nombreuses inefficacités lors du traitement des opérations et la préparation de rapports financiers.

4.35 Bien que des travaux sur le nouveau système soient en cours, nous comprenons qu'il pourrait s'écouler de trois à cinq ans avant qu'une solution soit mise en œuvre. Nous sommes inquiets de l'exposition continue aux risques d'erreur, au dédoublement et aux inefficacités générales durant cette période. En outre, nous sommes très préoccupés par le fait qu'il sera difficile pour SNB fusionné de réaliser des synergies importantes avant que les changements internes soient effectués.

4.36 Nous avons recommandé à SNB de mettre en œuvre le plus rapidement possible les nouveaux systèmes de comptabilité et de paie tout en conservant des processus de gestion de projet appropriés. Si l'on s'attend à un délai supplémentaire pour l'achèvement de ces projets, SNB devrait envisager de combiner les systèmes et les opérations dans un seul système à court terme.

Importance de l'achèvement en temps opportun des audits des états financiers et des rapports annuels destinés au public

4.37 Nous avons de nouveau constaté cette année que certains organismes de la Couronne n'avaient pas achevé leur rapport destiné au public en temps opportun. Dans le passé, nous avons formulé des commentaires sur le retard de la part de la SLJNB de rendre publics ses résultats annuels. Cependant, nous observons que certains autres organismes de la Couronne (ceux que nous auditons chaque année ou ceux que nous examinons par rotation) n'avaient pas encore présenté leurs résultats annuels de 2016 ou publié leur rapport annuel de 2016 en temps opportun. La pièce 4.3 donne plus de précisions sur la rapidité de publication du

rapport annuel de certains organismes de la Couronne.

4.38 Il demeure nécessaire de produire des états financiers et des rapports annuels, même avec un tel retard après la fin de l'exercice, mais les documents ont beaucoup moins de valeur pour le public et les autres utilisateurs de l'information s'ils ne sont pas produits en temps plus opportun. Nous encourageons fortement tous les organismes de la Couronne de s'acquitter, dans les plus brefs délais, de leurs obligations en matière de rapports financiers annuels.

Conclusion

4.39 Bien que nous n'ayons pas relevé de cas importants de fraude, de vol ou d'erreur, l'existence des constatations présentées à la pièce 4.2 augmente le risque de perte ou d'erreur dans l'information financière des organismes de la Couronne. Nous encourageons les organismes de la Couronne à donner suite à nos constatations avant le prochain cycle d'audit.

Pièce 4.3 – Rapports annuels des organismes de la Couronne

Rapports annuels des organismes de la Couronne	
Nome de l'organisme de la Couronne	Rapport annuel de 2016 accessible au public
Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.	Oui
Bureau du curateur public	Oui
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	Oui
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	Oui
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	Oui
Commission des services financiers et des services aux consommateurs	Oui
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées (Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées)	Oui
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	Oui
Gestion provinciale Ltée	Non
New Brunswick Community College	Oui
New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.	Non
Opportunités Nouveau-Brunswick	Oui
Réseau de santé Horizon	Oui
Réseau de santé Vitalité	Oui
Service Nouveau-Brunswick	Oui
Société de développement régional	Oui
Société de Kings Landing	Non
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	Non
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	Oui
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	Non
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick	Oui
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	Oui

Source : Le VGNB a compilé le tableau. Les données sont à jour en date du 10 octobre 2017 et tiennent compte des audits des organismes de la Couronne que le VGNB effectue chaque année ou de ces organismes de la Couronne que le VGNB a examinés récemment par rotation.

Annexe I – Objectifs de l’audit

- 4.40** Notre examen des questions traitées dans le présent chapitre de notre rapport a été réalisé conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada, y compris les contrôles par sondages et autres procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Les questions dont il est fait rapport ne devraient pas servir à tirer des conclusions quant à la conformité ou à la non-conformité des questions dont il n’est pas fait rapport.
- 4.41** Nous obtenons une assurance raisonnable sur les chiffres des états financiers, car il ne serait pas rentable d’obtenir une assurance absolue (nos auditeurs seraient exigés d’examiner chaque opération).
- 4.42** En appliquant des procédures d’audit qui permettent de contrôler par sondages l’exactitude ou le caractère raisonnable des chiffres présentés dans les états financiers, nous atteignons le degré d’assurance que nous souhaitons. Nous utilisons des procédures d’audit comme retracer les documents justificatifs d’échantillons d’opérations, examiner l’efficacité de certains contrôles internes, confirmer les soldes de fin d’exercice auprès de tiers et examiner le caractère raisonnable des estimations.
- 4.43** Étant donné que les objectifs de tels travaux d’audit sont limités, il est possible qu’ils ne permettent pas de repérer les questions qui pourraient être mises au jour au cours d’examens plus exhaustifs ou d’examens spéciaux. Cependant, ils révèlent souvent des déficiences ou des domaines d’intérêt que nous pourrions choisir d’approfondir au cours de travaux d’audit futurs.
- 4.44** Les organismes de la Couronne sont chargés de la préparation et du contenu des états financiers ou des demandes de remboursement conformément au référentiel comptable applicable. Dans la préparation des états financiers ou des demandes de remboursement, l’organisme audité peut faire des estimations importantes, car toute l’information n’est pas connue ni déterminable au moment d’achever les états.

Responsabilités des organismes de la Couronne

**Responsabilités
de la vérificatrice
générale du
Nouveau-
Brunswick**

4.45 Notre Bureau est chargé de l'audit des états financiers ou des demandes de remboursement mentionnés aux paragraphes 4.2 et 4.3. Un audit fournit l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers ou les demandes de remboursement sont exempts d'anomalies significatives ou qu'ils sont conformes à l'entente pertinente. Une anomalie significative désigne un élément ou un groupe d'éléments manquant ou erroné qui pourrait modifier les décisions des utilisateurs raisonnablement informés des états financiers. Le seuil de tolérance par rapport aux erreurs ou aux anomalies est une question de jugement.